

2015

Processus démocratique et transformation du paysage politique Burundais : de 1993 à 2010

Ciza, Bernard

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1364>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

UNIVERSITE DU BURUNDI

**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

**« PROCESSUS DEMOCRATIQUE ET
TRANSFORMATION DU PAYSAGE POLITIQUE
BURUNDAIS : de 1993 à 2010 »**

Par

Bernard CIZA

Sous la direction de :

Dr Leonidas NDAYISABA

Mémoire présenté et défendu
publiquement en vue de l'obtention
du grade de Licencié en **Histoire**

Option: Science Politique

Bujumbura, avril 2015

Dédicace

A nos chers parents,

A nos chers frères et sœurs, cousins et cousines,

A Mademoiselle Joviale NDUWARUGIRA,

A nos amis et connaissances

Remerciements

Au terme de ce travail, nous comptons exprimer nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant contribué de proche ou de loin à sa réalisation.

Nos profonds et sincères remerciements s'adressent particulièrement au professeur Dr Leonidas NDAYISABA, directeur de ce mémoire. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour sa rigueur scientifique, ses conseils, ses suggestions, son immense disponibilité tout au long de la rédaction de ce mémoire. Nous lui serons toujours reconnaissants.

Nous voudrions ensuite témoigner nos sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont modelé notre esprit intellectuel. Nous pensons ici aux enseignants depuis l'école primaire jusqu'à l'université du Burundi en général et ceux du département d'Histoire en particulier.

Enfin, nos sincères sentiments de gratitude s'adressent à nos chers parents qui, non seulement nous ont mis au monde, mais aussi nous ont toujours tendu la perche durant tous les moments difficiles; que ce travail soit pour eux la meilleure expression de nos remerciements.

Nous remercions en outre, les personnes qui nous ont apporté leur soutien tant moral que matériel. Ici nous pensons en particulier à la famille Jean-Népomuscène NICIMPAYE, à la famille Melchiade NZOPFABARUSHE, à la famille Marie Josée IRAMBONA et à monsieur Guillaume RWASA pour leur rôle inlassable. Qu'ils trouvent tous dans chaque page de ce mémoire le couronnement de leurs efforts.

Nous ne pouvons pas terminer sans exprimer notre sentiment de reconnaissance à Joviale NDUWARUGIRA et à nos amis depuis l'école primaire jusqu'à l'université pour leur conseils. Nous en sommes reconnaissants.

Sigles et Abréviations

BOB	: Bulletin Officiel du Burundi
CECAB	: Conférence des Evêques Catholiques du Burundi
CEDJ	: Centre d'Etudes et de Documentations Juridiques
CEN	: Commission Electorale Nationale
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie
COSOME	: Coalition pour le Monitoring des Elections
FAB	: Forces Armées Burundaises
FDN	: Forces de Défense Nationale
FDP	: Forum permanent de Dialogue des Partis Politiques
FLSH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FNL	: Front pour la Libération Nationale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
HRW	: Human Rights Watch
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
op. cit	: Opère citato
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PUF	: Presses Universitaires de France
UB	: Université du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National

Liste des schémas et tableaux

Schémas 1 : Schémas de David Easton	7
Tableau 1 : Les partis politiques agréés à la veille des élections de juin 1993... ..	31
Tableau 2 : Les partis politiques agréés au lendemain des élections de juin 1993...32	
Tableau 3 : Evolution du taux de pauvreté.....	46

Résumé

L'objet de ce travail était de décrire le processus démocratique et son effet sur le paysage politique burundais depuis son établissement. En effet, le Burundi a connu différents régimes avant d'entamer le régime démocratique. Avec l'instauration de cette nouvelle forme de gouvernement, le pays a subi des transformations sociopolitiques. Pour mieux asseoir une démocratie culturelle, le procédé électoral est devenu concurrentiel après nombreuses années de règne du monopartisme. La participation des citoyens potentiels était une condition sine qua non pour avoir des institutions légitimes.

L'adoption de la charte de l'unité nationale et de la constitution pluraliste assure la consolidation du peuple burundais. La libéralisation de la scène politique du pays et de la vie publique a entraîné la création des formations politiques, la naissance de la société civile, la presse privée et des syndicats après la conférence de la Baule. De fait, le processus démocratique instauré au Burundi a connu des avancées et des recules. Grâce à cette ouverture, le pays s'est vu transformé politiquement. D'abord, lors de l'établissement de la démocratie, un régime multipartite est adopté. Ensuite, après une éclosion en cascade de cette forme de gouvernement instauré, l'interprétation différente de celle-ci par les politiques et l'implantation de leur vision à la masse populaire ont fait que le pays est tombé dans une crise de guerre civile quelques mois après les élections démocratiques de 1993 ce qui ont rompu les acquis de la démocratie. Enfin, comme ces acquis n'étaient pas perdus totalement, le pays s'est ouvert à une série de négociation notamment l'accord d'Arusha et de cessez-le-feu qui ramène le pays à une réalité de paix ainsi recherchée.

L'état des lieux de la démocratie est analysé après des années de guerre civile atroce, si les principes démocratiques que tout le monde voudrait imposer comme un remède aux problèmes du pays sont sauvegardés, car sans le respect des fondements démocratiques, entre autre, la liberté, la promotion de droit de l'homme, la sauvegarde de la paix, l'organisation libre et transparente des élections, le paysage politique se transforme mais la démocratie perd son sens primordial.

TABLE DES MATIERES

Dédicace	i
Remerciements	ii
Sigles et Abréviations	iii
Liste des schémas et tableaux	iv
Résumé	v
TABLE DES MATIERES	vi
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Choix et intérêt du sujet	2
2. Méthodologie	3
3. Questions et hypothèses de recherche.....	3
4. Délimitation du sujet	4
5. Articulation.....	4
CHAPITRE I: CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE LA DEMOCRATIE	6
A. APPROCHE CONCEPTUELLE	6
1. Système politique	6
2. Le concept de démocratie	8
2.1. Etymologie	9
2.2. La démocratie antique.....	9
2.3. La démocratie moderne.....	10
3. Fondements de la démocratie	10
3.1. Démocratie directe et démocratie représentative	10
3.2. Notion de liberté et d'égalité.....	11
3.3. Participation des citoyens.....	12
3.4. Démocratie sociale	12
4. La dynamique du processus électoral	13
4.1. Les élections en général	13
4.2. La phase pré-électorale	14
4.3. La phase électorale.....	16
4.4. La phase post-électorale.....	16
5. Notion de transformation démocratique	16

B. APPROCHE THEORIQUE.....	17
1. Le processus de changement de système politique.....	17
2. Le systémisme et la cybernétique	17
3. Les théories à caractère psychologique.....	18
4. La théorie de domination et l'approche relationnelle	19
Conclusion partielle.....	20
CHAPITRE II : PAYSAGE POLITIQUE BURUNDAIS ET TRANSFORMATION SOCIO- POLITIQUE.....	21
A. COMPRENDRE LE PAYSAGE POLITIQUE BURUNDAIS DE 1992	21
1. Aperçu général du paysage politique.....	21
2. Débat et consolidation de l'Unité Nationale	22
2.1. Le débat sur l'unité nationale.....	22
2.2. La consolidation de la Charte de l'Unité Nationale.....	23
3. La Constitution de Mars 1992.....	24
B. TRANSFORMATION POLITIQUE : ELECTIONS ET CRISE DE 1992-2000	24
1. La renaissance du multipartisme au Burundi.....	25
1.1. Le multipartisme et ses effets.....	27
1.1.1. Les effets positifs du multipartisme	27
1.1.2. Les effets négatifs du multipartisme	28
2. Les partis politiques et leur fonction	29
2.1. Approche de définition.....	29
2.2. La création et formation des partis politiques	30
2.3. La Chronologie de l'agrément des partis politiques au Burundi	31
2.4. La fonction des partis politiques	32
2.4.1. La fonction politique.....	32
2.4.1.1. Le projet de société de l'UPRONA.....	34
2.4.1.2. Projet de société du parti FRODEBU	34
2.4.1.3. Projet de société du parti P.R.P	35
2.4.2. La fonction socio-économique.....	35
2.5. La démocratie face au paysage politico-médiatique	36
3. Elections démocratiques et crises de 1993	37
3.1. Elections démocratiques de 1993.....	37
3.1.2. Les enjeux des élections démocratiques de 1993.....	40

3.1.3. La Vision de la gestion du pouvoir pour l'avenir	41
3.1.4. Les Résultats de la campagne électorale de 1993	42
3.2. La crise sociopolitique de 1993	43
3.2.1. La Guerre civile et ses conséquences.....	43
3.2.2. Les pourparlers de Kigobe- Kajaga-Novotel	44
3.2.3. L'Embargo	45
C. ACCORD D'ARUSHA POUR LA PAIX ET ELECTIONS (2000- 2010).....	47
1. Les négociations d'Arusha et l'Accord de cessez-le-feu	47
1.1. La conclusion de l'Accord d'Arusha pour la paix	48
1.2. Les Accords de cessez-le-feu.....	49
2. Aperçu sur les élections de 2005	51
3. Cadre de dialogue permanent des partis politiques.....	52
4. Compétition électorale de 2010.....	53
4.1. Conjuncture sociopolitique à la veille des élections	53
4.2. Analyse du processus électoral	53
4.2.1. Enjeux des élections de 2010	55
4.2.2. Elections communales du 24 mai 2010.....	55
4.2.3. Elections présidentielles du 28 juin 2010	57
4.2.4. Elections législatives et sénatoriales du 23 et 28 juillet 2010.....	57
4.2.4.1. Elections législatives du 23 juillet 2010.....	58
4.2.4.2. Elections Sénatoriales du 28 juillet 2010	59
4.2.5. Elections collinaires du 7 septembre 2010.....	59
4.2.6. Contentieux électoral	60
CHAPITRE III : PROCESSUS DEMOCRATIQUE AU BURUNDI : UNE ANALYSE COMPARATIVE DES ELECTIONS DE 1993 A 2010.....	63
A. IMPACT DE LA DEMOCRATIE SUR LE PAYSAGE POLITIQUE DE 1993. 63	
1. La stabilité politique de 1993	63
2. Le changement du pouvoir de 1993	64
3. Les difficultés de la cohabitation après la mort du président en 1993	65
B. PROCESSUS DEMOCRATIQUE DE 1993- 2010	66
1. Libéralisation de la scène politique nationale	66
2. Périodes d'insuccès de la démocratie après 1993	66

C. EFFETS DES RESULTATS DES ELECTIONS DE 1993 A 2010	67
1. Effets des résultats des élections de 1993 à 2010	67
2. Effets des résultats des élections de 2010	68
D. COMPARAISON DES ELECTIONS DE 1993 A 2010	68
1. Analyse du découpage électoral de 1993 à 2010	68
2. Convergences et divergences des élections de 1993 à 2010	69
E. GESTION DU POUVOIR.....	71
Conclusion partielle.....	72
CONCLUSION GENERALE	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	76
ANNEXES.....	79

INTRODUCTION GENERALE

Dans la préhistoire, la démocratie a été souvent critiquée partout dans le monde. Les grands penseurs jugeaient le peuple trop stupide pour gouverner. Les riches craignaient de perdre leurs fortunes et leurs positions. Pourtant, tout cela a changé, les pays les plus développés adoptèrent la démocratie et celle-ci continue à s'étendre non seulement dans les pays les plus développés mais également dans les pays en voie de développement, y compris les pays de l'Afrique Subsaharienne. Le Burundi, petit pays de l'Afrique Orientale de 27.834km², connaît depuis son indépendance des crises politiques répétitives. Depuis l'instauration de la démocratie on assiste à une transformation sociopolitique dans le pays passant du monopartisme au multipartisme et le procédé électoral revêt un caractère concurrentiel.

En effet, l'institution électorale qui émerge en Occident à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle, succéda aux périodes de luttes violentes pour la conquête du pouvoir. Dès lors, comme le précise Norbert Elias, si l'Occident est parvenu à adopter des modèles pacifiques d'accession au pouvoir, cela est « *le résultat d'une longue évolution historique* »¹. D'où une lutte pacifique pour accéder au pouvoir.

Comme Alexis de TOCQUEVILLE l'affirme « *un pays ne possède de véritables institutions démocratiques que dans la mesure où le peuple participe non seulement à l'élaboration des lois mais aussi à leur application* »². Ainsi, au Burundi, il y a eu beaucoup d'élections. Les premières eurent lieu en 1959-1960 où plusieurs partis participent à une compétition électorale vers la conquête de l'indépendance. Mais celles dites démocratiques ont été reprises en 1993 avec la renaissance du multipartisme sur la scène politique après celles de 1960. Cependant, le processus démocratique a connu des perturbations dans le paysage politique tantôt de guerres civiles tantôt des réconciliations.

Après la guerre civile, le gouvernement de transition a organisé les élections générales en 2005 ouvertes par les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation du peuple burundais. Elles ont été remportées par le parti CNDD-FDD et son candidat a été élu au suffrage indirect à la magistrature suprême par le parlement.

¹ Norbert (E.), cité par MANIRAGORA (E.), in "A quoi servent les élections au Burundi, étude à partir des perceptions populaires dans la commune de GASORWE, Bujumbura, FLSH, 2003-2004, p. 1

² Alexis de TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, Paris, Nouveaux horizons, 1874, p. 12

De mai à septembre 2010, le gouvernement du Burundi a organisé encore une fois les élections dites démocratiques dans le calme et la sérénité conformément aux normes internationales en matière d'élections démocratiques.

Après l'établissement de la démocratie au Burundi, force est de constater que la société burundaise a vécu des moments différents. Ainsi, peut-on se demander si le Burundi a connu de changement ? L'instauration de la démocratie a-t-elle influencé une transformation du paysage politique burundais ? Les élections de cette période ont-elles suivi le modèle démocratique ? C'est à partir de ces interrogations que notre travail de recherche étend d'apporter une réponse.

1. Choix et intérêt du sujet

En choisissant de travailler sur le « **processus démocratique et transformation du paysage politique Burundais : de 1993 à 2010** », nous avons voulu partager notre conviction que le Burundi a connu le changement de son paysage sociopolitique après la crise de Ntega et Marangara. En effet, un bon climat politique a caractérisé le Burundi et ce dernier a entrepris le processus de démocratisation des institutions administratives. La démocratie a été considérée comme un puissant catalyseur pour les hommes politiques quant à leur fonction de mobilisation, d'activation, d'adhésion, d'imposition, de représentation ou de masque de certaines réalités.

Cet intitulé est assigné comme tâche l'analyse du paysage politique burundais caractérisé par l'instauration de la démocratie, les élections démocratiques, la transformation sociopolitique, des conflits et la réconciliation sur le territoire burundais.

Par ailleurs, dans ce pays, les individus peuvent adhérer au sein du parti politique de leur choix, assister à des réunions et s'engager pleinement à débattre à une question, choisir et promouvoir les idées et les axes politiques que leur parti proposera à un électorat plus vaste.

Dès lors, notre travail consistera en ce que le choix électoral est analysé à partir des relations qu'échangent gouvernants et gouvernés en matière de démocratie. Par exemple la promotion de la liberté et droit à l'expression sur le territoire national.

2. Méthodologie

Pour conduire notre recherche, nous avons recouru à des ressources variées. Si le Burundi constitue le champ de notre recherche, il ne s'agit pas dans cette étude de présenter son évolution historique, mais de relever les événements pertinents en rapport avec la reprise du processus démocratique via le multipartisme. L'essentiel ici est de relever la transformation du paysage politique causée par l'instauration de la démocratie au Burundi.

Les techniques utilisées sont donc essentiellement la lecture enrichie des ouvrages généraux, des thèses, des mémoires, des rapports, des journaux et des recherches en ligne. Nous avons interviewé certaines personnes censées de détenir une information sur les éléments qui éclairent notre travail et seule la synthèse en sera donnée. La réunion d'une série d'information est essentielle pour renseigner le lien entre le processus démocratique et son effet sur le paysage politique Burundais.

Durant le traitement de notre travail, nous avons été guidés par des approches comme celle du systémisme, de la cybernétique, des théories à caractère psychologique et de domination ainsi que celle de l'approche relationnelle.

3. Questions et hypothèses de recherche

Depuis les années 1990, le Burundi a entamé le mécanisme de démocratisation des institutions administratives en vue d'unir la nation et d'éviter les crises qui s'observent dans le pays. Ainsi, les questions cruciales peuvent être formulées de la manière suivante :

Dans un pays comme le Burundi qui entame le processus de démocratisation, y 'a-t-il transformation du paysage politique et respect des fondements démocratiques? Quel est l'impact de ce processus démocratique sur le paysage politique burundais?

L'ouverture du pays à la démocratie a été favorable au paysage politique. Les gouvernants de 1993 ont accédé au pouvoir par la voie électorale. La société burundaise est caractérisée par un bon climat social au début du processus démocratique. Mais, après les élections de 1993, force est de constater que le pays est tombé dans une crise généralisée déchirant le tissu social. Enfin la reconstruction de la société gangrenée par

la crise d'après les élections démocratiques de 1993. Une analyse du climat politique burundais est nécessaire pour comprendre la transformation causée par la nouvelle forme de gouvernement.

L'analyse de la réalité pourrait être relative car, comme le souligne Raymond Aron : « *la démocratie est un régime idéal qui ne fonctionne nulle part conformément aux modèles échafaudés par les théoriciens. (...) Et tout n'est pas parfait dans les régimes démocratiques eux-mêmes* »³

4. Délimitation du sujet

Pour un lecteur non avisé, notre travail s'étend sur une période de 1993 à 2010. Pour mener à bout notre sujet de recherche, nous avons pris temporellement certains événements qui se sont déroulés dans notre pays au cours des années suivantes :

Nous avons pris l'année 1993 comme borne inférieure. Cette année est déterminante en matière de la pratique électorale démocratique au Burundi. Mais cela ne va pas nous empêcher de jeter un coup d'œil en arrière pour décrire le paysage politique d'avant cette année.

Les années 2000 à 2005 respectivement de la conclusion des négociations d'Arusha et d'organisation des élections démocratiques post-transition en vue de concrétiser lesdits accords pour la paix et la réconciliation.

La borne supérieure s'intéressera sur les élections de 2010. Ces dernières seront dites post-conflit mais qui ont été contestées par certains politiques, juste après le premier scrutin des communales de cette même année.

5. Articulation

Notre travail est subdivisé en trois chapitres. Le premier chapitre s'intitule : **cadre conceptuel et théorique de la démocratie** où nous traitons des concepts-clés de la démocratie, des fondements de celle-ci et des notions d'élections. En effet, l'objet de ce premier chapitre est de comprendre l'introduction de la démocratie au Burundi.

³RAYMOND (A.), SEURIN (J.L) et autres, « La démocratie » in ARDANT (P), Institutions politiques & Droit constitutionnel, Manuel, 2^e éd., Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, E.T.A, 1990, pp. 142-143

Le deuxième chapitre s'intitule : **paysage politique burundais et transformation sociopolitique**. Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressés au paysage politique de 1992, la transformation politique due à l'instauration de la démocratie (élections démocratiques et crise de 1993 à 2000). L'application des Accords d'Arusha a mis en place un gouvernement de transition avant de reprendre les élections compétitives en 2005 et 2010 (paix et élection de 2000 à 2010). L'objet de ce chapitre est d'analyser l'état des lieux du paysage politique, la fonction des partis politiques, le contexte de la démocratie, les négociations entre les politiques en temps de crise, le processus électoral durant cette période.

Le troisième et dernier chapitre s'intitule : **processus démocratique au Burundi : une analyse comparative des élections de 1993 à 2010**. Ce chapitre s'intéresse à l'analyse des élections et du processus démocratique dans le pays au cours de cette période, l'impact de la démocratie sur le paysage politique. Ce chapitre analyse également la stabilité, le changement au pouvoir et les difficultés de cohabitation, les résultats des élections et la comparaison de ces dernières, aussi la gestion du pays durant cette période d'étude.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE LA DEMOCRATIE

Depuis une vingtaine d'années, tout observateur averti perçoit des bouleversements politiques dans le monde en général et en Afrique en particulier. Certes, il est encore malaisé d'en mesurer la profondeur et la durée, mais l'on ne saurait nier le phénomène, ni son ampleur ni son caractère envahissant. Partout dans le monde, des changements s'opèrent ici et avortent là. Et tout cela se fait au nom de la démocratie. A partir des années 1990, les pays africains ont connu des transformations de leurs régimes politiques et ils ont été engagés dans des scénarios du processus démocratique. Dans ce premier chapitre intitulé cadre théorique, nous allons nous intéresser à la description des concepts en rapport avec la démocratie et certaines approches.

A. APPROCHE CONCEPTUELLE

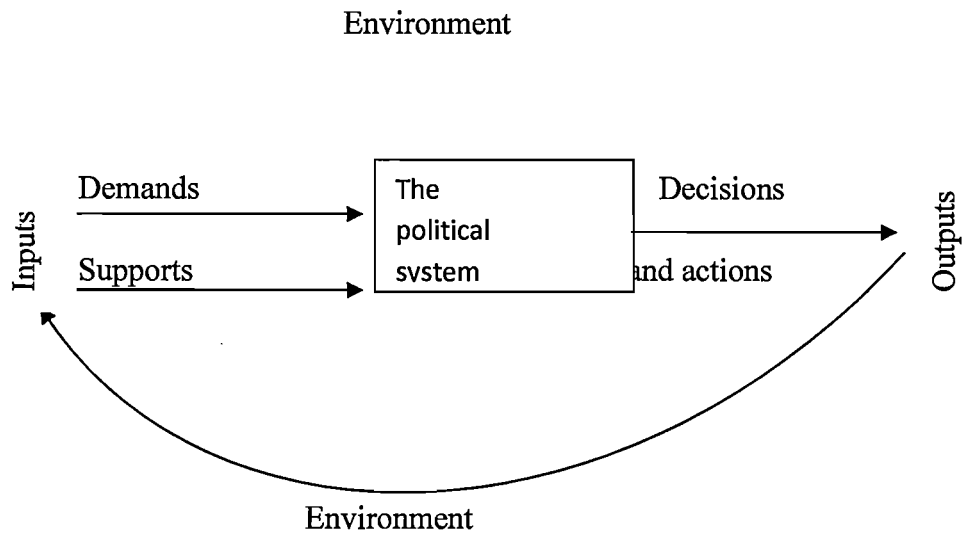
Dans cette approche conceptuelle, l'étude est centrée essentiellement sur des concepts à savoir: le système politique, la démocratie et les élections.

1. Système politique

Selon la théorie systémique eastonienne « *le phénomène politique est à comprendre en le situant dans un environnement social* »⁴. En effet, le phénomène politique s'inscrit dans le cadre des relations entre les membres d'une société ou d'une organisation en vue de réaliser un objectif commun; on est plus dans une logique ni de conflit d'intérêts ni de concurrence, mais de coordination pour affirmer la démocratie dans le pays. Donc, le système se définit comme un ensemble d'éléments interdépendants et entretient multiples échanges et transactions avec son environnement.

⁴ David (E) cité par NIMUBONA (J) in Cours de théories et systèmes politiques, année académique 2010-2011

Schéma de David Easton



Source : SCHWARTZENBERG (R-G), Sociologie politique, 3^e éd, Paris Montchrestien, 1977, pp. 120-121

SCHWARTZENBERG analyse « un système politique comme l'ensemble des interactions politiques constatées dans une société donnée »⁵. De cette définition, se dégage directement le système politique que les pays adoptent avant et après la décolonisation. Les pays d'Afrique en général ont connu et connaissent des systèmes politiques variés selon la période. En effet, ces pays ont connu des systèmes politiques différents à savoir la monarchie, l'autoritarisme et le totalitarisme aboutissant certains à des coups d'état. Cependant, ces pays abandonnent ces systèmes et franchissent le pas vers la démocratie.

La conception du système politique des sociétés traditionnelles se diffère des sociétés modernes. Les sociétés traditionnelles se caractérisent souvent par l'absence de division du travail : les rôles se trouvent confondus et assumés par les mêmes organes. Au contraire, les sociétés modernes se caractérisent par la diversification des rôles et la spécialisation des structures. Chaque structure ou organe législatif, exécutif, judiciaire tend à se spécialiser et à assumer une fonction nettement déterminée.

⁵Schwartzenberg (R- G), Sociologie politique, Vol 4, Paris, Montchrestien, 1977, p. 175

Depuis la décolonisation, l'évolution du développement économique a bouleversé le paysage politique et beaucoup de pays ont subi des transformations sociopolitiques. Actuellement, avec l'instauration de la démocratie un peu partout dans le monde, la réalité concrète des systèmes politiques s'observe à un processus de mutation affectant à la fois le système et son environnement.

Bref, beaucoup de sociétés modernes adoptent de nouvelles formes de gouvernements qui sont basées sur l'exercice et séparation de trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et un équilibre entre ces derniers dans l'optique d'éviter que l'un d'entre-eux exerce un contrôle excessif sur les autres. D'où l'instauration, de nouvelles formes de gouvernement : la Démocratie.

2. Le concept de démocratie

La Démocratie est un concept qui date des années 1990 en Afrique. Selon David Downing « *les hommes participent à un processus démocratique, non pas parce qu'ils aiment l'idée de la démocratie, mais parce que leur bon sens les incite à profiter de l'expérience de chacun* ». ⁶

En effet, dans le but de profiter de cette expérience, certains pays africains abandonnent le monopartisme pour adopter le multipartisme. Dans ces pays, la renaissance du pluralisme a abouti à l'épanouissement de la démocratie.

Dès lors, la notion de démocratie fait partie des concepts qui ne sont pas faciles à définir. En 1863, le Président américain Abraham Lincoln définit la démocratie comme étant, selon une formule la plus simple et la plus classique, « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » ⁷. Mais selon le contexte et selon qu'elle est considérée comme une valeur ou une technique, elle concrétise la volonté des hommes à exercer leur souveraineté aussi bien individuelle que collective.

L'instauration de ce système en Afrique a été le fruit d'un processus, du fait que ça a commencé par les soulèvements populaires, les débats sur les questions d'unité voulant la cohésion sociale et l'organisation des élections démocratiques. Robert DAHL entend par processus « *une extension cumulée de la compétition et de la participation*

⁶David (D), Les systèmes politiques et économiques, la Démocratie, Paris, Gamma, 2003, p.6

⁷Abraham (L.), cité in Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi, Bujumbura, août, 1991, p. 5

politique »⁸. Ces deux dernières dimensions s'affirment principalement dans un contexte contemporain par le passage du monopartisme au multipartisme et par l'expression du suffrage universel libre.

2.1. Etymologie

Etymologiquement, le mot démocratie trouve son origine dans la Grèce antique et vient de deux termes **démós** (peuple) et **kratos** (gouvernement), qui signifie le gouvernement par le peuple. Le concept a commencé à être utilisé au V^e siècle avant J-C à Athènes. A cette époque, la démocratie se manifeste dans toute la cité et la prise de décisions fait participer les citoyens au gouvernement⁹.

Actuellement, la démocratie est vue comme une forme d'organisation de groupes de personnes où la gestion du pouvoir se trouve entre les mains de ses membres. De ce fait, la prise de décisions répond à la volonté générale. Dans la pratique, la démocratie est une forme de gouvernement et d'organisation d'un Etat par le biais de mécanismes de participation et le peuple élit ses représentants. Avec cette origine, la notion de démocratie a subi des mutations selon les époques. Plusieurs informations sur ce concept se trouvent également sur l'internet¹⁰

2.2. La démocratie antique

Comme à Athènes, la démocratie directe s'oppose à la tyrannie et à l'oligarchie. Elle apparaît comme le mode de gouvernement le plus adapté à des petites entités des Cités-Etats de la Grèce antique. La naissance de la démocratie peut être considérée comme une réforme politique sociale possible et nécessaire.

La Démocratie athénienne ne naît pas d'une insurrection populaire mais de l'engagement des politiques à assurer l'unité de la Cité. Avec cette forme de gouvernement, tous les citoyens peuvent prendre la parole et voter à l'Agora : qui est l'Assemblée de la Cité, à l'exception notable des femmes, des esclaves et des « métèques » (non autochtones) qui, exclus de la citoyenneté, n'ont aucun droit

⁸Robert (D.), cité par SENTAMBA (E.) in Processus de démocratisation en Afrique, Bujumbura, UB, Chaire Unesco en éducation à la paix et à la résolution pacifique des conflits, 2004-2005, p. 3

⁹ David (D.), *op. cit.*, 2003, p.6

¹⁰<http://WWW.Monde-diplomatique.Fr/mav/92/PIRONET/14871> consulté le 27 août 2013

politique. La démocratie romaine ressemble à celle des Grecs, exception faite est que Rome a parfois accordé la citoyenneté à des hommes nés hors de la Cité¹¹.

En réalité, la démocratie athénienne désigne le régime politique mis en place progressivement dans la cité durant l'Antiquité et réputé pour être l'ancêtre des démocraties modernes.

2.3. La démocratie moderne

La notion de démocratie moderne indique que le souverain n'est plus incontestable, soit parce qu'on considère que sa manière de gouverner ne lui confère pas une légitimité absolue, soit dans un but plus concret prenant la finalité du pouvoir, du fait qu'on estime que la monarchie par exemple, telle qu'elle existe ne garantit pas à chacun le bonheur auquel il aurait droit. D'où l'abandon de celle-ci au profit de la démocratie.

Dès lors, la démocratie connaît un épanouissement remarquable depuis l'Antiquité jusqu'à la modernité dans les sociétés occidentales. De profonds changements socio-économiques s'observent au XIX^e siècle. Avant la fin de ce siècle, toutes les monarchies d'Europe Occidentale adoptent la démocratie via une constitution qui limite le pouvoir central. La pratique de la séparation de trois pouvoirs est une condition sine qua none. Dès les années 1990, de transformations sociopolitiques s'observent sur le sol africain mettant en avant les fondements de la démocratie.

3. Fondements de la démocratie

La vie politique au monde en général et en Afrique en particulier manifeste des signes de démocratisation des institutions et de transformation politique. Il importe dès le départ, de signaler les formes fréquentes des démocraties modernes afin de déterminer ses critères fondamentaux.

3.1. Démocratie directe et démocratie représentative

Les démocraties modernes mêlent en général des formes de démocratie directe et de démocratie représentative. En effet, dans la démocratie directe, chaque individu détient une parcelle de sa souveraineté qu'il ne peut déléguer sans aliéner. D'où Rousseau insiste sur le fait que dans une démocratie directe « *les sujets et les souverains ne sont*

¹¹GATORE (S.), Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005 au Burundi : Essai d'analyse politique comparative, Bujumbura, FLSH, 2011, p. 6

que des hommes considérés sous différents rapports »¹². Ici, le pouvoir est exercé directement par référendum et le peuple est considéré comme législateur et magistrat. Toute décision émane du peuple. La démocratie directe est ainsi fondée sur l'autogouvernance du peuple.

Quant à la démocratie représentative, le pouvoir politique est exercé par les représentants élus au suffrage populaire et responsable du peuple. Dans une démocratie représentative, Montesquieu dit que « *le peuple n'est pas propre à la discussion des affaires, seuls les représentants formés à cet exercice en sont capables* »¹³. En effet, les démocraties modernes représentatives laissent apparaître certains éléments de la démocratie directe notamment le cas des référendums utilisé dans certains pays de manière large en Suisse et moins fréquent en France.

Bref, dans les démocraties représentatives, le peuple se sent libre de choisir leurs gouvernants. Certains instruments ci-haut cités de la démocratie directe existent dans les systèmes représentatifs. D'où la liberté et l'égalité comme valeurs fondamentales de la démocratie.

3.2. Notion de liberté et d'égalité

La notion de démocratie moderne entend protéger la liberté individuelle tout en permettant la décision majoritaire. Elle permet le multipartisme, institutionnalise la lutte pacifique pour le pouvoir politique et tente de concilier les principes parfois contradictoires d'égalité et de liberté dans le but d'organiser la société. Selon Olivier DUHAMEL, « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, organisent une société pour protéger et exercer cette liberté* »¹⁴. Les démocraties modernes garantissent les droits politiques individuels conformément au principe de la participation des citoyens aux affaires publiques.

En somme, dans les démocraties modernes, les notions de liberté et d'égalité constituent des ingrédients de celles-ci et rendent possible la participation des citoyens aux affaires publiques.

¹²ROUSSEAU (J-J), cite par MICHEL (G) et alii, in *La pensée politique, situation de la démocratie*, Paris, Seuil-Gallimard, 1993, p. 12

¹³Montesquieu, cité par Poitrenaud (R.), in *Les mots clés de la démocratie*, Paris, Montrond, 2003, p. 17

¹⁴ DUHAMEL (O), *Les démocraties: régimes, histoires, exigences*, Paris, Seuil, 1993, p. 331

3. 3. Participation des citoyens

Selon Wikipédia, la démocratie participative est définie comme une nouvelle forme de partage et d'exercice du pouvoir fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique¹⁵.

En effet, dans les démocraties modernes, l'idée de participation aux affaires publiques, à la prise de décision politique trouve également un fondement de lutter contre le mépris social. Dès lors, c'est dans la participation à l'œuvre commune du corps social que l'individu se forme, domine ses passions et ses intérêts et devient capable d'agir rationnellement. Dans un pays démocratique, l'éducation civique s'avère nécessaire.

Bref, la participation des citoyens s'observe soit au moment des élections, soit au moment de référendum dans le choix de la décision qui s'impose de plus en plus. C'est la raison pour la quelle on essaie d'analyser le paysage politique burundais lors des élections de 1993 à 2010. Dans les démocraties modernes, la participation des citoyens privilégie le consensus et lutte contre l'inégalité et le mépris social.

3. 4. Démocratie sociale

Les droits sociaux visent l'affranchissement de l'individu à l'égard de toutes les contraintes subies mais non acceptées. Les démocraties modernes, en l'occurrence la démocratie sociale, est là pour viser la transformation des structures politiques et économiques tendant à assurer aux individus des conditions de travail acceptables, une rémunération équitable et une protection sociale.

Les démocraties modernes privilégient la liberté et l'égalité, la participation des citoyens à la création de cadre de dialogue comme des syndicats et évitent les contraintes sociales. Ces fondements donnent naissance à la dynamique du processus électoral en vue de concrétiser l'instauration de la démocratie en Afrique.

¹⁵WWW.fr.wikipedia.org/wiki/Démocratie_participative, consultée le 20 janvier 2014

4. La dynamique du processus électoral

La dynamique du processus électoral est « *l'ensemble des opérations nécessaires au bon déroulement des élections, qu'il s'agisse de la confection des listes électorales, de l'organisation de la campagne électorale, des différentes formalités préparatoires au scrutin, de la tenue des bureaux de vote, des procédés de votation, des modalités de centralisation et de décompte des résultats, de la formation des officiers électoraux, de l'encadrement des sondages d'opinions ou encore de l'observation internationale des élections* »¹⁶.

En effet, dans un pays où le paysage politique est régi par la démocratie, le processus électoral est considéré comme étant une période marquée par la complexité des événements, il est important de clarifier certains concepts des opérations du processus électoral.

4.1. Les élections en général

Les élections sont un témoignage de la maturité du peuple à se choisir non seulement ses propres dirigeants mais également à franchir un pas important dans l'histoire du pays. Dans le cadre des régimes et institutions politiques, l'élection en général à l'époque contemporaine est revendiquée au moins formellement comme étant le mode le plus légitime d'accession au pouvoir dans un pays démocratique. Etymologiquement, le concept élection provient du verbe latin « *eligere* » qui signifie « choisir » et du substantif « *electio* » qui signifie « choix ».

Historiquement, dans les cités de l'antiquité, l'élection est à l'origine un concept et une pratique aristocratique. Le choix des membres du peuple pour l'exercice de la fonction de commander se faisait par tirage au sort et non par vote ou élection. Progressivement, avec les démocraties modernes, on passe du tirage au sort aux élections pour accéder au pouvoir. De ce fait, l'élection signifie « *un choix sur base de suffrage et le mot suffrage veut dire vote ou choix donné en matière d'élection* »¹⁷.

Dans un pays qui connaît le processus démocratique, le suffrage est l'une des étapes de l'élection. Maurice HAURION définit l'élection comme « *un procédé empirique de désignation des représentants et rien de plus* »¹⁸. L'élection démocratique demande des

¹⁶CONTOGEOGIS (G.), Histoire de la Grèce, Paris, Hatier, 1992, p. 361

¹⁷MONIQUE (M) cité par GATORE (S), in *op. cit.*, p.18

¹⁸HAURION (M) cité par Francis D'ARCY (dir), in La représentation, Paris, Economica, 1985, p. 81

sondages d'opinions et des campagnes. D'ordinaire, le processus électoral comprend un certain nombre d'activités dont : le découpage électoral, le recensement électoral, la campagne électorale et le suffrage comme on vient de le montrer.

Dans un paysage politique démocratique, le suffrage est suivi du dépouillement menant vers l'établissement des résultats du scrutin. Bref, l'élection qui implique la participation des gouvernés est le model démocratique. Un mode qui nécessite la voie légale pour accéder au pouvoir et qui diffère à d'autres possibilités d'accession au pouvoir, en l'occurrence : la nomination, l'hérédité et les coups d'Etat. Le mécanisme le plus préféré par le peuple est celui qui dépend de la volonté des dirigés, un moyen par lequel le peuple désigne ses représentants et ces derniers doivent agir au nom de ces gouvernés.

Du point de vue général, les élections sont de plusieurs sortes. Elles peuvent être municipales, locales, provinciales, nationales, elles peuvent être aussi législatives, sénatoriales, et même présidentielles. Cependant, les élections ne constituent pas le seul instrument de la légitimation du pouvoir mais elles sont ingrédients de la démocratie.

Par ailleurs, il est indispensable que les élections soient précédées par un large consensus portant sur les règles de la préparation et du déroulement de la période électorale. Dans un pays démocratique, la transparence du processus électoral dépend de la gestion concertée des organisateurs et des politiques. Ainsi, les différentes phases sont mises en places dans le processus électoral.

4.2. La phase pré-électorale

La phase pré-électorale renferme la mise en place de l'organisme de gestion des élections, l'élaboration du cadre juridique, l'enrôlement des électeurs, l'inscription des partis politiques et des candidats, le financement des partis politiques, l'éducation civique et la campagne électorale.

La mise en place de l'organisme de gestion des élections est une étape très importante vers l'organisation des élections dans un pays démocratique où le Ministère de l'Intérieur n'a pas le droit de les organiser.

Au Burundi, comme dans certains autres pays qui sortent d'une crise interne, l'organe de gestion des élections est connu sous le nom de Commission Electorale Nationale

Indépendante (CENI). Mais dans les pays qui ne connaissent pas de conflit interne, cet organe s'appelle Commission Electorale Nationale (CEN).

Le cadre juridique est régi par la Constitution, les lois, les règlements et le code électoral. Dans l'optique de bien mener les élections, il faut se conformer à des textes légaux. L'enrôlement des électeurs consiste à recenser tous les citoyens qui ont la qualité et la compétence d'un électeur en l'occurrence l'âge. A la fin de l'enrôlement, on doit confectionner de listes qui doivent être utilisées dans les bureaux de vote le jour du scrutin et l'appréciation des résultats de ce dernier.

Dans les démocraties modernes, une autre grande étape du processus électoral est celle de l'inscription des candidats via l'appartenance politique. Cette étape est réglementée par la loi électorale et est déterminante pour la tenue du scrutin et la préparation des bulletins de vote.

L'Etat finance les partis politiques sous diverses conditions pour soutenir la campagne électorale. Ce financement octroyé par l'Etat permet l'égalité des chances. C'est pourquoi son utilisation est soumise à des règles de la gestion publique et chaque parti politique doit en justifier l'usage.

L'éducation civique se définit comme un ensemble d'activités de sensibilisation et d'information pour le processus électoral¹⁹. Elle est enseignée à tous les électeurs sur toute l'étendue du territoire national dans le but de suivre les mêmes procédures et subir même une éducation au cours de la période électorale. Elle vise à motiver, à préparer l'électeur, à voter correctement et à valoriser sa voix de façon éclairée. Cela permet la participation majoritaire aux élections.

La campagne électorale quant à elle, c'est l'opération par laquelle les différents candidats présentent leurs programmes d'actions afin de recueillir le plus grand nombre de voix et remporter éventuellement le scrutin. La campagne s'effectue avec l'aide des médias audio-visuels. De ce fait, tous les candidats qui vont participer à la compétition doivent avoir la même occasion sur le plateau. Après la campagne, on passe à la phase électorale.

¹⁹ GATORE (S.), *op. cit*, p.20

4.3. La phase électorale

La phase électorale est le moment des opérations du scrutin à savoir le déroulement de vote proprement dit, l'observation partisane, le dépouillement du vote dans chaque bureau de vote et l'affichage des premiers résultats dans les bureaux de vote. Après la phase électorale vient ensuite la phase post-électorale.

4.4. La phase post-électorale

La phase post-électorale comprend le temps de la centralisation des dépouillements des bureaux de vote, la validation des données collectées et le contentieux électoral (résolution des différends), la proclamation des résultats provisoires par l'organe de gestion des élections, l'annonce officielle des résultats par la Cour Constitutionnelle.

Après le moment de vote, l'activité qui suit c'est le dépouillement. Il s'agit du comptage des voix pour chaque candidat ou chaque parti politique. Les résultats centralisés en une compilation des votes pour vérifier les procès-verbaux remplis après le recensement en vue de la proclamation officielle des résultats.

C'est avec la publication des résultats que se termine le processus électoral proprement dit. Celle-ci s'effectue par l'organe de gestion du processus. Pour des raisons de transparence, de pratique et d'apaiser l'élection, les autorités électorales procèdent le plus tôt possible à la publication officielle des résultats et cela via le journal officiel de la République (le Bulletin Officiel du Burundi par exemple) ainsi que d'autres médias.

Bien que peu de lois électorales les obligent, les autorités électorales ont un avantage à publier l'événement dans un rapport complet. Ce rapport contiendra les résultats de toutes les circonscriptions du territoire national.

Bref, dans un pays qui subit un processus démocratique, la dynamique du processus électoral est vue comme un élément pilier de la démocratie.

5. Notion de transformation démocratique

La notion de transformation démocratique n'est pas facile à appréhender mais renvoie à ce que SENTAMBA (E) appelle transition démocratique ou « consolidation

démocratique »²⁰. En effet, parmi les signes de changement se trouvent la mise en place d'un système judiciaire indépendant, d'une administration non partisane, d'un système de partis rendant crédible l'alternance future et le renoncement, par les partis, au recours à la violence dans la conquête du pouvoir. Elle est valorisée comme une voie de sortie des régimes autoritaires. Avec le passage d'un régime à l'autre, des changements s'observent et par la suite créent de transformation du paysage politique.

B. APPROCHE THEORIQUE

De grandes théories renferment la base fondamentale du processus démocratique dans le paysage politique du pays à savoir : la théorie sur le processus de changement politique ainsi que celle de la communication politique.

1. Le processus de changement de système politique

Selon Martin Seymour LIPSET, le processus de changement de système politique permet l'alternance au pouvoir et la transformation du paysage politique ; l'auteur soutient que « *seule l'alternance au pouvoir permet d'éviter les crises politiques* »²¹.

L'instauration de la démocratie et la renaissance du multipartisme permettent la compétition et l'alternance au pouvoir. Dès les années 1990, certains pays d'Afrique cherchent à se stabiliser et à se transformer politiquement. Avec le multipartisme, des idées, des programmes sont renouvelées ainsi que des acteurs politiques. Les élections démocratiques manifestent progressivement le processus démocratique et le changement du paysage politique.

2. Le systémisme et la cybernétique

Dans le but de bien mener un processus démocratique, on doit s'intéresser à la communication politique. Les politiques se mettent ensemble pour analyser les modalités sur lesquelles on doit suivre la nouvelle forme de gouvernement.

« L'analyse systémique, ou analyse en terme de système, peut appeler ainsi toute recherche théorique ou empirique qui part du postulat que la réalité sociale présente

²⁰SENTAMBA (E), *op. cit*, p. 4

²¹ LIPSET (M-S.) cité par NIMUBONA (J.), in cours de théorie et systèmes politiques, 2010- 2011

les caractères d'un système pour interpréter et expliquer les phénomènes sociaux, par les liens d'interdépendance qui les relient et qui les constituent en une totalité »²².

En effet, en 1951, Talcott PARSONS conceptualise une théorie des systèmes sociaux. Parallèlement, David EASTON et Karl DEUTSCH vont élaborer la politique comme un système fondé sur la cybernétique. Pour ces penseurs, le système politique serait une boîte noire recevant les inputs (demandes et soutiens des gouvernés) et produisant les outputs²³ (actions et décisions des gouvernants). Dans un pays démocratique, en plus de trois pouvoirs existants auparavant (exécutif, législatif, et judiciaire), la théorie cybernétique ajoute le quatrième pouvoir qui est le pouvoir d'information, de communication et de traitement de l'information, car une élite se maintient grâce à sa capacité à déchiffrer correctement les préoccupations ou demandes des citoyens et pouvoir y donner des réponses. Cela arrive dans un pays démocratique où la communication politique prend le devant.

Selon K. DEUTSCH, les systèmes politiques évalués en fonction de leur capacité à fonctionner comme des dispositifs de pilotage efficaces et analogues à ceux d'un navire. Par ailleurs, le dialogue politique est un instrument le plus efficace de la démocratie.

3. Les théories à caractère psychologique

A partir des années 1990, les thèmes de recherche sont élargis. Les préoccupations sont désormais liées à l'instauration de la démocratie, aux pratiques de communication, aux influences sur le choix des décideurs pendant la période électorale c'est-à-dire à la dynamique du processus démocratique. En vue de rendre dynamique cette nouvelle forme de gouvernement, une communication favorable entre les médias, les gouvernants et la population est nécessaire.

En effet, la communication politique est considérée comme un instrument efficace de la démocratie. L'intérêt de cette approche est, en outre, de montrer que les recherches sur les caractères psychologiques préoccupent également l'Ecole de Michigan où KAMBELL et KAHN mènent une enquête qui porte sur les élections et tirent une conclusion selon laquelle, la passation des élections dans un climat favorable, dépend de l'identification partisane, du contexte électoral, des enjeux électoraux et de la

²² SCHWARTZENBERG (R - G.), *op. cit.*, p.101

²³ NDAYISHIMIYE (J.), *La communication politique en temps de violences au Burundi : Analyse politique à partir des interactions discursives (1993-2003)*, Bujumbura, FLSH, 2008, p. 13

rationalité de l'électeur ²⁴ . Bref, la valorisation de la rationalité des acteurs qui est plus poussée chez certains est plus limitée chez d'autres. Cette rationalité se trouve ouvertement affichée dans les modèles de communication politique fondés sur la délibération qui suggère l'existence d'une démocratie rationnelle.

4. La théorie de domination et l'approche relationnelle

Quant au choix des thèses de domination, il a été motivé par le fait que ceux qui ont le pouvoir l'exercent parfois au détriment du reste de la population qu'ils prennent comme subordonnés. Antonio GRAMSCI dans son concept d'hégémonie pose des jalons théoriques des phénomènes de dominations culturelles. L'auteur, affirme qu'un groupe social dominant économiquement peut transformer cette domination en leadership culturel, social et politique et en une autorité légitime dans la société civile et l'Etat, qui ont par ailleurs atteint un stade d'une grande complexité. ²⁵ .

En effet, ceux qui prétendent au pouvoir politique mobilisent cette domination. Le pouvoir est ainsi conçu sous forme d'une relation pyramidale comprenant une série de niveaux subordonnés les uns des autres. Il existe des relations inégalitaires entre gouvernants et gouvernés. C'est dans cette perspective que nous allons essayer de montrer comment les différents acteurs politiques burundais s'affrontent pour dominer et pour manifester des relations entre eux en particulier et entre la population en général.

Le choix de l'approche relationnelle du pouvoir est guidé par le fait que cette théorie insiste sur des concepts comme position, chantage, négociation, acteurs, système de relation, conflit, coopération, etc. En outre, cette approche insiste sur une méthode individualiste même si les coalitions et les alliances peuvent jouer un rôle important dans les relations de pouvoir. L'autonomie de l'acteur, sa liberté d'action et de manœuvre dans la relation de pouvoir, des rapports de pouvoir ne sont jamais figés mécaniquement et des processus de coopération, de compétition, de compromis et de négociation sont privilégiés en démocratie. En effet, en démocratie, les coalitions et les alliances basées sur les relations libres des acteurs politiques et/ ou de la société civile sont autorisées pour faciliter leurs manière d'agir tout en restant en bonnes relations avec leurs membres respectifs et les dirigeants.

²⁴ KAMBELL et KAHN, cité par NIMUBONA (J.), Cours de Théories et Systèmes Politiques, Année Académique 2010-2011

²⁵ GRAMSCI (A.) cité par NDAYISHIMIYE (J.), in *op. cit.*, p. 16

Conclusion partielle

A travers ce premier chapitre consacré aux concepts théoriques, nous avons fait état de la démocratie, de ses principes fondamentaux. Nous avons constaté que la démocratie n'est pas un fait du hasard, c'est un concept qui a commencé dans les pays développés puis dans les pays en voie de développement et qui a évolué dans le temps et dans l'espace.

Cette nouvelle forme de gouvernement venait en effet remplacer les anciennes pratiques en matière d'organisation des modes de gouvernement, que ce soit la monarchie, l'oligarchie ainsi que d'autres pratiques comme la justice populaire. Cependant, l'on ne peut pas affirmer que les régimes qui ont adopté un gouvernement démocratique constituent un paradis terrestre. En effet, d'après les affirmations des auteurs que nous avons évoqués dans ce chapitre, la démocratie est un concept qui reste idéal: il n'existe pas de démocratie parfaite et totale, elle n'est pas même statique, ne va jamais de soi, peut toujours être améliorée et elle est une démarche sans fin.

L'élection à caractère compétitif est l'un des ingrédients plus manifeste de la démocratie. Toutefois, les élections n'indiquent pas nécessairement qu'il y a une démocratie dans un Etat: les résultats des élections sont fausses ici et là, donnant ainsi lieu non seulement à un malaise entre les concurrents mais également à un contentieux électoral. En dépit de cela, on connaît dans le monde, certains pays comme le cas des grandes puissances où la démocratie a déjà fait des pas remarquables.

Au chapitre suivant, nous allons tenter de faire une application concrète et empirique pour le cas du Burundi.

CHAPITRE II : PAYSAGE POLITIQUE BURUNDAIS ET TRANSFORMATION SOCIO-POLITIQUE

Au cours de ce chapitre, nous allons traiter un cas concret sur le paysage politique du Burundi depuis l'instauration du processus démocratique, analyser par la suite la transformation de la société dès l'initiation de la politique de l'unité nationale. Depuis les années 1990, des différentes situations se succèdent pour comprendre le changement du paysage sociopolitique burundais.

A. COMPRENDRE LE PAYSAGE POLITIQUE BURUNDAIS DE 1992

1. Aperçu général du paysage politique

Après la proclamation de l'indépendance, le Burundi a connu des perturbations politiques, c'est-à-dire que le paysage politique était caractérisé par des tensions politico-ethniques entre la population burundaise. Des coups d'état militaires se suivent depuis la première république de Michel MICOMBERO (1966-1976) jusqu'au régime de Pierre BUYOYA (1987-1993).

En effet, MICOMBERO accède au pouvoir par coup d'état le 28 novembre 1966, renversa la monarchie et proclama à la suite la première république. Son régime a duré dix ans (de 1966 à 1976). La 2^{ème} république de Jean Baptiste BAGAZA fut proclamée dans la même conjoncture que celle de son prédécesseur le 01 novembre 1976 et son gouvernement a duré aussi dix ans (de 1977 à 1987). Par coup d'état aussi, le Major Pierre BUYOYA remplaça Jean Baptiste BAGAZA à la tête de l'Etat le 03 septembre 1987. Une année après c'est-à-dire le 15 août 1988, éclata la crise socio-politico-ethnique de Ntega et Marangara. Rappelons que chaque changement de force suspend la constitution en vigueur et règne sur base d'une loi fondamentale gérée autrement.

Après cette crise, des initiatives diverses furent prises par le Président BUYOYA en vue de promouvoir l'unité nationale: accueil et réinstallation des réfugiés, mise en place de la Charte de l'Unité Nationale et formation d'un gouvernement d'unité nationale. Il a mis en place également une commission chargée de mener un débat sur la Constitution pluraliste en vue de rendre libre la scène politique nationale.

2. Débat et consolidation de l'Unité Nationale

Généralement, « *l'unité d'une nation constitue une donnée fondatrice de tout système d'organisation politique valable, de la démocratie en particulier. L'Unité est une condition, un préalable à la forme démocratique du gouvernement* »²⁶. En effet, la démocratisation des institutions politiques est une phase très importante qui mérite des préparatifs délicats variant d'un pays à l'autre. Comme le Burundi a connu des crises politiques à maintes reprises depuis l'indépendance, le président d'alors, le Major Pierre BUYOYA crut qu'il fallait que les burundais se prononcent sur la paix par la voie référendaire de la Charte de l'unité nationale.

2.1. Le débat sur l'unité nationale

Dès l'indépendance jusqu'à la veille de la 3^e république, aucun Chef d'Etat ne s'était pas intéressé à une politique claire pour promouvoir l'unité nationale. Les gouvernements qui ont précédé celle-ci n'ont guère voulu mettre au débat et de manière engagée cette question. Il a fallu attendre l'avènement de Pierre BUYOYA pour que la question soit posée dans les vrais termes.

Le 28 septembre 1988, le Président a mis sur pied une commission chargée de mener un débat sur le problème de cohésion sociale. Celle-ci est composée d'un équilibre ethnique entre les Hutu et les Tutsi pour étudier cette question. Nous admettons avec Ndagijimana (S.) qui affirme que « *ce référendum populaire se voulait être un test pour voir si le Burundi était un terrain propice à l'existence et à la cohabitation pacifique des sensibilités politiques différentes* »²⁷.

Ledit débat aboutit à l'adoption d'une Charte de l'unité nationale à 89%, qui proclame, « *la détermination du peuple burundais à construire un pays d'unité, de paix, de sécurité et de développement pour tous; un pays guidé par la justice et la parole d'honneur dans un régime démocratique; un pays qui milite la justice pour tous; un pays qui protège les droits de l'homme; un pays qui a une renommée internationale.* »²⁸

²⁶UPRONA, Quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire sur la démocratie, Thème II, Bujumbura, 1990, p. 6

²⁷NDAGIJIMANA (S.), Essai d'étude sur les partis politiques de l'opposition au Burundi (1993-1995), Bujumbura, 1996, p. 29

²⁸Uprona, Charte de l'Unité Nationale, traduction de NIMUBONA (J.), in Election présidentielle du premier juin 1993 au Burundi, problématique et légitimation en situation de dynamique socio- politique, Bordeaux, 1994, p. 26

En effet, sans l'unité du peuple burundais, pas d'indépendance véritable. C'est ainsi que la démocratie doit donc maintenir, promouvoir et développer l'unité sur laquelle elle a pris les racines. C'est du reste l'ambition affichée par de nombreux systèmes de gouvernement.

Au Burundi, l'unité nationale est certes une réalité vivante et ancienne. Mais cette unité a été remise en cause par des crises. D'où une nécessité de la consolider pour promouvoir la démocratie.

2.2. La consolidation de la Charte de l'Unité Nationale

Comme dans le pays il y eût le débat national dont le but était d'initier et de consolider l'Unité Nationale, c'est ainsi que le 19 octobre 1988, le deuxième gouvernement du Président BUYOYA a vu le jour, appelé par NKEZABAHIZI Emmanuel « *Un gouvernement d'unité* »²⁹ en vue de consolider cette charte.

En effet, en considérant la façon dont le Major Pierre BUYOYA s'est comporté au cours et après les événements de Ntega et Marangara, il a montré un sens de responsabilité et un haut niveau de lucidité politique. Par là, nous allons rejoindre l'idée de Marc MANIRAKIZA quand il disait que « *dans le contexte du moment, BUYOYA n'avait d'autres alternatives que de se consentir à la démocratisation bien qu'à mon humble avis il eût pu avancer en utilisant la méthode du kangourou, c'est-à-dire par bonds et petits pas* »³⁰.

En dépit de nombreuses hésitations du Major Pierre BUYOYA, Président depuis le coup d'Etat de 1987, il devait lutter contre les méfaits, les provocations et crimes qui s'observent dans la société par la volonté de la justice et de l'équité dans le but de consolider la Charte de l'Unité. Avec la consolidation de l'unité nationale, le Burundi parvient à une constitution pluraliste visant à une transformation sociopolitique et au parcours vers la démocratisation de la vie politique du pays.

²⁹NKEZABAHIZI (E.), *Ethnicité ou piège à la démocratisation des institutions au Burundi : Essai d'analyse*, Bujumbura, FLSH, 2008, p. 35

³⁰MANIRAKIZA (M.), *Le BURUNDI: Quand le passé ne passe pas (BUYOYA1- NDADAYE 1987- 1993)*, Bruxelles, la longue vue, 2002, p. 47

3. La Constitution de Mars 1992

Après l'adoption de la Charte de l'Unité, le Président BUYOYA a mis en place le 21 mars 1991 une autre commission de 34 membres chargée de préparer une constitution nationale. Ces membres se sont donc mis au travail en élaborant le projet provisoire de la constitution et ils ont mené un large débat pour arriver à un projet définitif. Par référendum, le peuple burundais approuva aussi massivement le projet de la constitution le 09 mars 1992 ; se conformant à ce texte légal, les élections démocratiques présidentielles et législatives de 1993 aboutirent à un changement de pouvoir.

Malgré ses imperfections liées à la préservation de la suprématie de l'ex-parti unique Uprona, et au maintien des privilèges de l'oligarchie dirigeante, c'était un pas franchi dans le paysage politique burundais. Il importe de souligner que la Constitution avait deux caractéristiques essentielles à savoir : la mise en place d'un Etat de droit fondé sur les droits fondamentaux garantissant les libertés tant individuelles que collectives ainsi que la renaissance du multipartisme démocratique qui avait été aboli dès le 23 novembre 1966.

En somme, la Constitution de mars 1992 a facilité l'instauration du processus démocratique dans le pays et la réapparition du multipartisme sur le territoire national. Ainsi, les règles du jeu changent avec le temps ce qui nous pousse à analyser la transformation du paysage politique du pays.

B. TRANSFORMATION POLITIQUE : ELECTIONS ET CRISE DE 1992-2000

Au début des années 1990, le changement s'est opéré au Burundi. Le Président BUYOYA avait entamé des transformations dans le paysage politique du pays. D'où deux référendums sur la Charte de l'unité nationale et sur la constitution libéralisant les activités politiques comme on vient de le voir dans les pages précédentes. En effet, l'instauration du processus démocratique a transformé le paysage politique burundais. Tous les domaines de la vie du pays subissent de changement, entre autre : la renaissance des partis politiques, le passage du monopartisme au multipartisme, la naissance d'une société civile et des syndicats, le paysage médiatique devient libéral ainsi que la pratique électorale à caractère compétitif en 1993. Ces facteurs montrent la transformation du paysage politique due à l'établissement de la démocratie.

1. La renaissance du multipartisme au Burundi

Historiquement, dans la lutte pour la souveraineté nationale, notre pays s'est appuyé sur le système pluraliste comme nombre des pays africains. Ce système était considéré comme la condition nécessaire au bon fonctionnement des institutions de l'Etat. Cependant, au lendemain de l'indépendance, le multipartisme sombre sous le règne du Roi Charles NDIZEYE au profit du monopartisme privilégiant l'UPRONA qui était le parti majoritaire.

Ces changements s'opèrent au lendemain de l'acquisition de l'indépendance. En effet, à cause de leur inadaptation et surtout grâce à l'incompatibilité des mentalités traditionnelles, les Etats africains se sont présentés comme des "mort-nés". Dès lors, le système multipartite ne peut pas durer en Afrique et disparaît sur le continent. La conjoncture de l'instauration du monopartisme en Afrique en général et au Burundi en particulier s'explique par différents facteurs:

Les facteurs exogènes d'abord : l'établissement d'un système de parti unique dans la plupart des pays africains est présenté par les dirigeants comme une solution capable de mettre à la fin les maux qui menaçaient ces Etats à ce moment-là. A ce sujet, nous allons invoquer les arguments avancés par ces responsables politiques justifiant la raison d'être des partis uniques³¹:

- le parti unique est conçu comme le moyen de construire l'unité nationale,
- le parti unique est vu comme moyen d'assurer le développement économique des pays africains,
- le parti unique est conçu comme le seul moyen compatible avec le socialisme africain.

A ce dernier argument, nous rejoignons l'idée de Lavroff Dmitri Georges qui disait que « *Les africains ont retenu du léninisme la théorie du parti unique : les partis politiques sont l'expression des classes sociales et de leurs intérêts et dans la mesure où il n'existe qu'une classe sociale en Afrique noire, il ne peut exister qu'un seul parti politique* »³².

Le multipartisme est conçu comme source de division de classes alors que les pays de l'Afrique ne constituait qu'une seule classe sociale qui met avant tout l'intérêt général,

³¹NDAGIJIMANA (S.), Essai d'étude sur les partis politiques de l'opposition au Burundi (1993-1995), Bujumbura, FLSH, 1996, pp. 12-13

³²LAVROFF (D- G.), Les partis politiques en Afrique noire, Paris, PUF, 1970, pp. 49-50

raison pour laquelle, les africains abandonnent la pluralité des idées pour assurer un bon avenir de leur pays.

Les facteurs endogènes ensuite, l'adoption du parti unique en Afrique en général et au Burundi en particulier est la conséquence des conjonctures sociopolitiques malsaines que connaissent les pays à savoir :

-la faiblesse du multipartisme,

-le sous développement politique et économique pour ne citer que ceux-là. Tous ces facteurs plongent les pays dans le monopartisme.

Ce régime ne prend fin que vers les années 1990 lors du Sommet franco- africain au profit du pluralisme démocratique. La plupart des pays franco-africains, suit non seulement les changements sociopolitiques survenus en Europe de l'Est qui devait marquer l'essoufflement de l'idéologie communiste mais également aux injonctions de François Mitterrand. En effet, selon Wikipédia « le vent de liberté qui souffle à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du sud (...) il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement »³³.

La communauté Internationale décide de revoir ses politiques de partenariat et de coopération avec les Etats africains à partir de 1990. Ainsi, la fin de la rivalité Est-Ouest est suivie d'une volonté de résoudre les problèmes mondiaux.

Du 19 au 21 juin 1990, s'est tenu le 16^{ème} Sommet franco- africain à la Baule en France. A l'agenda, à part le problème de la dette des pays africains, il y avait la démocratisation des institutions politiques. A travers le discours du Président français François Mitterrand, il apparaît clairement que l'aide française aux Africains sera tributaire de la démocratie surtout quand il annonce que « *dorénavant, la France liera ses efforts de contribution à tous les efforts faits pour aller vers plus de liberté. L'aide française sera plus tiède vers les régimes autoritaires et plus enthousiaste envers ceux qui franchiront le pas vers la démocratie regroupant à la fois le multipartisme, la liberté de presse, l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et le respect des droits de l'homme, chacun est invité à son rythme propre et selon ses convenances, à réaliser ses objectifs s'il souhaite obtenir de la France un « plus » dans son aide publique* ».³⁴

³³http://fr.wikipedia.org/wiki/discours_de_la_Baule#cite_note-1 consultée 17 octobre 2014

³⁴CHRISTIAN (C.) et HUGO (S.), « Sommet de la Baule : l'avertissement », Jeune Afrique, n° 1539, du 27 juin au 03 juillet 1990, pp. 14-15

Au cours de ce sommet, le président français est décidé à aider seulement les pays africains qui s'adonnent au pluralisme politique comme moyen de gestion de l'Etat et de la chose publique. Le Président français précise que « *Nous n'imposerons rien. Mais les bons élèves seront récompensés. A bon entendeur...* »³⁵

Les deux événements ont accéléré le processus de démocratisation et de libéralisme politique. Depuis lors, le multipartisme est reconnu en République du Burundi et trouve un terrain favorable à la renaissance du pluralisme d'idées.

Au Burundi en parlant du pluralisme démocratique, le rapport de la Commission constitutionnelle dit ceci:« *Pris en lui-même, le multipartisme favorise la protection des libertés individuelles, ouvre de grandes latitudes à l'action des contre-pouvoirs, essaie de faire cohabiter des sensibilités politiques les plus diverses. Le jeu légal de l'opposition et la possibilité de sanction électorale limitent les abus des dirigeants et les obligent à faire autocritique. La compétition ouverte est censée être en faveur d'une amélioration de la qualité des hommes politiques. Le débat libre et contradictoire peut amener à des compromis négociés au lieu de l'unanimité de façade* »³⁶.

Lors de l'instauration du processus démocratique, le pluralisme d'idées a remporté sur le monopartisme et le paysage politique s'est transformé quant à ses effets.

1.1. Le multipartisme et ses effets

Pendant toute la période d'instauration du processus démocratique, la libéralisation des institutions politico-administratives était au centre du pluralisme.

1.1.1. Les effets positifs du multipartisme

Depuis l'instauration du courant démocratique dans le pays, les effets positifs du multipartisme se sont manifestés sur la scène politique burundaise. La compétition et le débat politique deviennent sources de performance, garantissent les libertés et les droits aux citoyens et assurent la participation du peuple dans l'exercice du pouvoir³⁷.

³⁵Jeune Afrique n°1539 du 27juin au 3 juillet 1990 cité par NDAGIJIMANA (S.), in Essai sur les partis politiques de l'opposition au Burundi(1993-1995), Bujumbura, FLSH, 1996, p. 22

³⁶République du Burundi, commission constitutionnelle, Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi, Bujumbura, 1991, pp. 47-48

³⁷UPRONA, Quelques éléments pour le débat parallèle et complémentaire sur la démocratie, thème II, Bujumbura, p. 35

Le multipartisme a en outre, l'avantage d'accorder aux gouvernés le droit à l'expression par la multiplicité des partis et groupements. Avec le multipartisme, les partis ainsi que la société civile qui défend les droits de l'homme ne cessent de voir le jour depuis l'établissement de la démocratie dans le pays.

Par ailleurs, le monopole du pouvoir par le parti remportant les élections disparaît, c'est-à-dire que les postes de direction de l'Etat sont subdivisés entre les partis qui les méritent. Aussi, la pratique de la tolérance politique s'avère une nécessité. En effet, le système politique démocratique à caractère pluraliste assure les droits de l'homme, le libre choix des gouvernants par les gouvernés, libertés d'opinion et d'expression, libertés d'associations, des syndicats et de la presse.

1.1.2. Les effets négatifs du multipartisme

La compréhension et l'interprétation de la démocratie occidentale font que les burundais se réapproprient sans l'analyser. Certains conçoivent le multipartisme comme l'idéal même de la démocratie en confondant la démocratie des pays développés et celle des pays en voie de développement.

A ce sujet, nous rejoignons l'idée de MAPPA Sophia qui disait que « *les politiques de conditionnalités démocratiques ont gagné [...] l'ensemble des agences occidentales de coopération bilatérale ou internationale. Le discours sur la vocation universelle du modèle démocratique et des droits de l'homme, profondément enraciné dans l'histoire occidentale, informe à présent les politiques de coopération au développement économique* »³⁸

Mappa insiste sur le fait que la coopération économique des pays riches et pauvres entrainera l'égalité économique. La France de Mitterrand incite les responsables africains à entrer dans le courant démocratique. Des effets négatifs du pluralisme s'observent dans la vie sociopolitique. Ainsi, le multipartisme peut être source :

-de trop de liberté alors que celle-ci peut créer une situation libertaire en matière de démocratie ;

³⁸MAPPA (S.), Développer par la démocratie, injonctions occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala, 1995, p. 7

-de risques de cristallisations des oppositions ethniques et régionales au lieu d'être un système de partis compétitifs où chaque parti présente son programme et un mode de gouvernement privilégiant l'intégration nationale.

La renaissance du multipartisme dans le pays a des avantages et des inconvénients. Elle transforme par la suite l'image de la nation en formant les partis politiques.

2. Les partis politiques et leur fonction

Comme la démocratie est une nouvelle forme de gouvernement, elle est accompagnée par la création et formation des partis politiques.

2.1. Approche de définition

La notion de parti politique se conçoit de plusieurs façons selon les auteurs:

Pour DUVERGER Maurice, « *les partis seraient formés par toutes ses institutions dont la tâche essentielle est de conquérir le pouvoir et de l'exercer* »³⁹. Selon cet auteur, les points saillants sont la conquête du pouvoir et l'exercice de celui-ci en entrant en compétition contre les autres.

Pour Lapalombara (J.) et Weiner (M.), « *un parti politique serait une organisation durable agencée du niveau national au niveau local, visant à conquérir et à exercer le pouvoir, et recherchant, à cette fin, le soutien populaire.* »⁴⁰

Ces auteurs mettent en évidence un élément nouveau par rapport au précédent. Ils montrent que pour conquérir le pouvoir et l'exercer, il faut au préalable des moyens efficaces y afférents et un soutien populaire.

A la veille du deuxième multipartisme, un parti politique burundais se définit comme « *une association sans but lucratif dotée de personnalité civile et regroupant des citoyens autour d'un projet de société unitaire et démocratique avec un programme politique aux objectifs précis, dictée par le souci de réaliser l'intérêt général et de développement de tous afin de concourir à l'expression du suffrage et participer à la vie politique par*

³⁹DUVERGER (M.), Les partis politiques, Paris, L.D.G.J, 1957, p. 1

⁴⁰Lapalombara (J.) et Weiner (M.) cité par SCHWARTZENBERG (R-G.) in Sociologie politique, 3^e édition, Paris, Montchrestien, 1977, p. 477

des moyens pacifiques, sans compromettre l'indépendance et la souveraineté nationale, cela dans le respect de la Charte de l'unité nationale, de la Constitution et de la loi »⁴¹

Comme la Charte de l'unité nationale et la Constitution consacrent la pluralité des idées politiques, le Burundi subit des transformations dans son paysage politique et la création des partis politiques s'observe sur le territoire national comme dans d'autres pays d'Afrique.

2.2. La création et formation des partis politiques

Le décret-loi n°1/ 010 du 13 mars 1992 sur les partis politiques est sévère. Cela s'explique par des crises sociopolitiques qui ont secoué le Burundi, certaines revêtant un caractère ethnique, d'autres un caractère régional. Dès lors, la création des partis politiques se fait dans le respect du processus démocratique, de la Charte de l'Unité Nationale, de la Constitution, des lois et règlements de la République, de l'ordre public et des bonnes mœurs. A ces points, pour être agréés, les partis politiques doivent accepter les conditions se trouvant dans les articles 20 et 22 du titre II dudit décret- loi.

L'article 20 stipule que « *pour être agréés, les partis politiques sont tenus de souscrire à la Charte de l'unité nationale et d'adhérer aux principes fondamentaux suivants : le respect, la sauvegarde et la consolidation de l'unité nationale, la protection et la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine; la promotion d'un Etat de droit fondé sur le respect et la défense de la démocratie, la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, la proscription de l'intolérance, de l'ethnisme, de la xénophobie, du régionalisme, du recours à la violence sous toutes ses formes »⁴².*

En outre, l'article 22 stipule que « *le groupe des membres fondateurs d'un parti politique ainsi que l'organe dirigeant national doivent être formés dans un esprit d'unité nationale en tenant compte des diverses composantes de la population burundaise »⁴³. La formation des partis politiques aboutit à leur agrément et l'épanouissement de la démocratie via le multipartisme.*

⁴¹ Commission Constitutionnelle, *op. cit.*, p. 56

⁴² Voir B.O.B., 1992, n°8, Bujumbura, p. 270

⁴³ Idem

2.3. La Chronologie de l'agrément des partis politiques au Burundi

Depuis mars 1992, on assiste à la concrétisation du processus démocratique en matière de création des partis politiques. Les fondateurs de ces derniers passent dans les coins du pays en faisant des meetings politiques afin de chercher l'adhésion massive des membres dans leurs partis respectifs.

A la veille des élections de juin 1993, certains partis politiques sont créés et agréés. Il s'agit de onze formations politiques.

Tableau 1 : Les partis agréés à la veille des élections de juin 1993

Partis politiques	Date d'agrément
1. (UPRONA) ⁴⁴ (Unité pour le Progrès National)	07 janvier 1962 et 14 mai 1992
2. SAHWANYA- FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi)	23 juillet 1992
3. P.R.P. (Parti pour la Réconciliation du Peuple)	30 juin 1992
4. P.P. (Parti du Peuple)	30 juin 1992
5. R.P.B. (Rassemblement du Peuple Burundais)	12 août 1992
6. ANADDE (Alliance Nationale pour le Droit et le Développement)	18 août 1992
7. RADDES (Ralliement pour la Démocratie et le Développement)	20 juillet 1992
8. P.L. (Parti Libéral)	23 octobre 1992
9. P.S.D. (Parti social Démocrate)	20 février 1993
10. P.I.T. (Parti Indépendant des travailleurs)	13 avril 1993
11. INKINZO (Ijambo ry'Abanyagihugu)	08 mai 1993

Source : ce tableau a été réalisé par moi-même suite à des données recueillies auprès du Ministère de l'Intérieur

⁴⁴Le parti UPRONA a été agréé pour la 1^{ère} fois le 07 janvier 1962. La date du 14 Mai 1992 marque la date du renouvellement de l'agrément pour se conformer à la constitution de 1992

D'autres partis seront créés et agréés au lendemain des élections de juin 1993.

Tableau 2 : les partis agréés au lendemain des élections de juin 1993

Partis politiques	Date d'agrément
1. ABASA (Alliance Burundo-Africaine du Salut)	09 juillet 1993
2. PARENA (Parti pour le Redressement National)	03 août 1994
3 VERT- INTWARI (Alliance des Vaillants)	01 mars 1996

Source : ce tableau a été construit par moi-même sur base des données recueillies auprès du Ministère de l'Intérieur.

D'autres partis ont vu le jour après l'Accord d'Arusha d'août 2000. Certains d'entre eux étaient des ex-mouvements rebelles qui participaient à la guerre, et la liste exhaustive de tous les partis politiques se trouve en annexe.

Après la création et l'agrément des partis dans les années 1992, les partis agréés manifestent le changement du paysage politique. Cela se voit dans leur fonction. Le changement du paysage s'observe à l'ouverture des idéaux politiques auparavant qui se faisait dans la clandestinité.

2.4. La fonction des partis politiques

Les partis politiques ont des fonctions multiples dans le paysage politique du Burundi. Il s'agit de la fonction politique et la fonction socio-économique.

2.4.1. La fonction politique

Au Burundi, la contribution des partis politiques à la vie démocratique paraît aujourd'hui aussi évidente qu'incontournable. Comme Hannah Arendt l'affirme, « *la tâche et la fin de la politique consiste à garantir la vie au sens le plus large. Elle permet*

*de poursuivre ses objectifs en toute tranquillité et en paix c'est-à-dire sans être importuné par la politique ».*⁴⁵

En effet, les partis politiques constituent souvent un instrument de modernisation efficace favorisant l'unification de la nation et concourant toujours à la formation de la volonté générale dans leur manière d'animer et d'influencer la vie politique et de guider l'opinion grâce aux débats qu'ils organisent autour de grandes questions de l'heure.

Depuis l'arrivée du courant démocratique et l'instauration du système multipartis dans le pays, les partis politiques jouent un rôle non négligeable sur la scène politique. A ce point, nous rejoignons l'idée de SICARD (P.) quand il dit que « *la légitimation du rôle des partis n'intervient qu'avec la démocratisation de la vie politique à l'ère Jacksonienne* »⁴⁶.

Dès lors, les partis manifestent leur fonction à accomplir, limitant les abus des dirigeants par l'action de contre-pouvoirs et favorise la course au pouvoir par la voie électorale. Ils participent à l'élaboration des projets de société présentant leur programme lors des élections. Par exemple en 1993, les partis préparent leur programme.

D'après les informations recueillies au sein du Ministère de l'Intérieur, Département des Affaires administratives juridiques et politiques, les partis doivent présenter leur projet de société lors d'agrément. Selon l'article 30 de codes et lois tom I « *les partis politiques doivent présenter un projet de société au programme politique spécifique, aux objectifs précis, notamment dans les domaines politiques, économiques, social et culturel* »⁴⁷

A cet effet, tous les partis veillent à la conquête du pouvoir et les leaders de ces derniers forgent des programmes de société qui seront des piliers de la compétition ; ainsi, voyons les programmes des partis en lice à l'époque de l'instauration de la démocratie.

⁴⁵Hannah (A.), cité par Pierre SICARD, in Les partis et la vie politique aux Etats- Unis, Paris, Armand- colin, 2012, p.203

⁴⁶SICARD (P.), *op. cit*, p. 204

⁴⁷Codes et lois, *op. cit*, p. 113

2.4.1.1. Le projet de société de l'UPRONA

L'UPRONA avait comme devise « Unité, Travail, Progrès » qui reste même la devise de la République du Burundi. Mais, après la renaissance du multipartisme, l'UPRONA devrait cesser d'être un parti-Etat, ce qui poussait le parti à changer sa devise et devient Unité, Justice et Développement.

Son projet de société se focalise sur les éléments suivants :

- sauvegarder et consolider l'Unité nationale ;
- assurer l'indépendance et la souveraineté nationale ;
- vivre, promouvoir et défendre la démocratie ;
- promouvoir et garantir les droits de l'homme ;
- organiser, promouvoir le développement économique et social ;
- promouvoir la justice sociale et la culture nationale ;
- renforcer l'équité et la transparence dans la gestion du système éducatif ;
- enfin participer à l'édification de rapports internationaux marqués du sceau de la paix et de la solidarité⁴⁸.

2.4.1.2. Projet de société du parti FRODEBU

Pour le FRODEBU, son leader Melchior NDADAYE était un ancien réfugié et voulait lutter pour la démocratie. Le projet de société du parti se trouve dans un contenu de 46 propositions dont les points saillants sont centrés sur les éléments suivants :

- Tailler pour édifier une société démocratique ayant le sens du droit et du devoir par la démystification du pouvoir d'Etat par le peuple burundais ;
- Assurer une juste connexion entre ressources humaines, naturelles et financières pour générer les biens nécessaires à la satisfaction des biens matériels de la population ;
- Encourager l'esprit d'entreprise, de recherche et de création ;
- Promouvoir une éthique qui tend à la remise en honneur du travail et de l'ingéniosité ;
- Assurer une juste répartition, dans l'équité des ressources des droits et des devoirs collectifs ou individuels ;

⁴⁸ Parti UPRONA, Projet de société et programme du parti UPRONA, les options fondamentales, 1992, p. 1

- Promouvoir les valeurs positives propres à la culture burundaise ;
- Le développement du pays par accroissement du produit intérieur brut⁴⁹.

2.4.1.3. Projet de société du parti P.R.P

Le Parti pour Réconciliation du Peuple (PRP en sigle), érige son projet de société sur la réconciliation du peuple burundais. Le PRP insiste sur la croyance dans les valeurs traditionnelles caractérisant le peuple burundais en ses capacités de s'adapter aux changements et aux transformations en passant par la vie démocratique caractérisée par le parcours aux élections libres pour accéder au pouvoir.

Ainsi, son projet de société et programme du parti était axé sur trois piliers :

- La justice ;
- L'éducation ;
- L'agriculture et l'élevage⁵⁰.

Même les partis qui n'avaient pas l'objectif de présenter leur candidat aux élections, avaient des programmes qui se recoupent à peu près sur les mêmes plans : politique, économique, social et culturel. La fonction des partis ne se limite pas seulement à la politique et à l'élaboration des programmes.

2.4.2. La fonction socio-économique

A côté du rôle politique que jouent principalement les partis politiques, ils œuvrent également pour créer un environnement favorable socialement et économiquement. Les responsables des partis politiques doivent encadrer leurs membres respectifs en général et les jeunes en particulier autour des idées constructives, dépourvues de toutes les aspirations démagogiques.

Comme l'affirme la Coalition de la Société civile pour le Monitoring Electoral, l'énergie débordante des jeunes militants doit être canalisée vers une compétition saine, responsable et respectueuse des droits et libertés des citoyens⁵¹.

⁴⁹FRODEBU, Projet de société et programme du parti FRODEBU, Bujumbura, 1992

⁵⁰PRP, Projet de société et programme du parti PRP, Bujumbura, 1992

⁵¹www.cosome.bi/spip?article2013, consultée le 10 octobre 2014

En effet, les partis politiques contribuent à l'organisation des élections libres et démocratiques en encadrant les membres et en les empêchant de recourir à la violation des principes démocratiques.

Quant à la fonction économique, les partis politiques orientent et mobilisent les énergies de la population pour un développement harmonieux du pays. De ce fait, les candidats aux élections font leurs campagnes sur base de leurs programmes non seulement politique mais également économique. Aussi, il faut avoir le soutien des membres du parti car chaque association a besoin de moyen pour le bon fonctionnement. Avec cette fonction, les partis travaillent pour le développement économique du pays en orientant la population vers les projets de développement.

2.5. La démocratie face au paysage politico-médiatique

Comme la démocratie a des fondements et des critères y relatifs, c'est l'occasion de dire que le pays a connu un processus démocratique et une transformation du paysage politique et médiatique afin de s'aligner sur la Charte de l'Unité nationale et de suivre les termes de la Constitution de mars 1992 qui reconnaît le multipartisme politique.

Avant l'instauration de la démocratie, la presse était régie par une loi n° 1/ 136 du 25 juin 1976 qui accordait la priorité aux médias publics. Cependant, avec le processus démocratique, cette loi fut abolie au profit d'un décret-loi n°1/ 39 du 26 novembre 1992 régissant la presse au Burundi, celui-ci, reconnaît la pluralité des opinions et rend la presse plus libérale et ouverte à tout le monde. Ce décret-loi stipule dans son article 4 que « *tout journaliste a la liberté d'exprimer ses opinions par la voie de la presse et celle de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations de quelque nature que ce soit* »⁵².

En effet, le processus démocratique a donné la voix à la grande majorité nationale d'où la liberté d'opinion et d'expression. Ce processus a fini par transformer non seulement le paysage politique mais également médiatique. Quant au paysage politique, l'instauration du processus démocratique a donné lieu à l'ouverture de la société civile, à la création des syndicats et associations participant à des éventuelles réclamations, cherchant par la suite l'intérêt général. La démocratie a arrêté les coups d'Etats militaires répétitifs qui restaient le seul moyen d'accéder au pouvoir. La presse privée commençait à voir le jour

⁵²Décret-loi n° 1/ 39 du 26 Novembre 1992 régissant la presse au Burundi, article 4, p. 13

avec le nouveau décret-loi se conformant à la nouvelle constitution qui libéralisa la presse.

A cette époque, la démocratie au Burundi comme la plupart des pays africains battait son plein. Le Burundi fut cité par les Occidentaux comme un bon exemple de mise en œuvre du processus de démocratisation, aboutissant à l'organisation des élections de 1993⁵³. La démocratie au Burundi donne l'espoir aux partis politiques quand ceux-ci participent aux élections.

3. Elections démocratiques et crises de 1993

Le courant du processus démocratique qui s'observe dans le pays dès les années 1990 a mis fin aux coups d'Etats et le Burundi sera ainsi parmi un de rares pays d'Afrique à organiser des élections libres, transparentes et démocratiques se conformant à une constitution pluraliste.

3.1. Elections démocratiques de 1993

Les élections démocratiques de 1993 sont intervenues au moment où elles étaient attendues par la grande majorité de la population après une longue période de règne du monopartisme. Comme nous l'avons signalé dans les pages précédentes, ces élections succèdent de nombreuses mutations du paysage politique : la crise ethno-politique de 1988 et une période de dialogue où on adopte une charte qui unissait la nation, sans oublier l'approbation d'une constitution consacrant le pluralisme d'idées et la promulgation du code électoral qui a conduit le Burundi aux élections démocratiques. Le processus électoral est un moyen de maintenir ou de changer de régime politique.

Les observateurs de la politique nationale montrent qu'avec le changement de régime, le paysage politique se transforme aussi, d'où ceux qui détenaient le monopole du pouvoir sont accusés de tous les maux ; raison pour laquelle, l'UPRONA avait fourni tous les efforts pour gagner ces élections. Une fois gagné par un des partis de l'opposition, elle allait assumer le sort. Nous rejoignons l'idée de Sophia MAPPA quand elle disait :

« A chaque fois, le changement de régime était vécu comme une revanche sur le régime précédent. Il fallait réduire, voire détruire l'adversaire, le plus souvent assimiler à

⁵³MPAWENAYO (J-B), Analyse comparative des élections législatives de 1993 et celles de 2010 au Burundi, Bujumbura, FLSH, 2012, p. 25

l'ennemi. Le combat politique prenait le plus souvent la forme de l'affrontement manichéen entre deux camps, voire entre le " Bien " et le " Mal " [...], confisquée par des partis qui se concevaient comme détenteur de la " vérité " »⁵⁴.

Les politiques burundais de l'opposition veulent souvent le changement et la transformation du paysage politique. A cette époque, comment faire la propagande démocratique pour attirer le maximum possible de l'électorat ? Ce qui nous pousse à analyser l'administration du pays d'avant juin 1993, les enjeux de ladite élection et enfin, la vision de la gestion du pouvoir pour l'avenir par les politiques en compétition.

3.1.1. L'Administration du pays d'avant juin 1993

Les trois partis en compétition pour les élections présidentielles et législatives n'ont pas une même conception en matière d'administration du pays d'avant 1993 et portent une image différente : le FRODEBU et le PRP manifestent une figure d'innocence. Ils accusent alors leur rival UPRONA d'« être responsable de tous les abus et crimes qui ont été commis par les régimes passés »⁵⁵.

De la part du FRODEBU, ses leaders avaient depuis longtemps entrepris les enseignements dans tous les coins du pays leur militants que « *les hutu ont été exilés et tués par l'UPRONA lors des crises socio- politiques connues dans le pays* »⁵⁶. De plus, ceux-ci expliquaient à la majorité de la masse populaire que les abus politiques et surtout socio- économiques trouvent leur origine dans la mauvaise administration du pays par ce parti.

Dans le journal Aube de la Démocratie, Sylvestre NTIBANTUNGANYA, écrivait que Buyoya avait « *le devoir d'assumer la mauvaise gestion de l'UPRONA* »⁵⁷. En établissant la démocratie, on veut l'alternance au pouvoir et la gestion légale de la société burundaise. Nombreux gens ont adhéré massivement au sein du FRODEBU, croyant qu'ils allaient améliorer leur situation avec le changement du paysage politique. Dans cette perspective, le FRODEBU a pu gagner la masse populaire qui lui a permis de

⁵⁴MAPPA (S.), Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au nord et au sud, Paris, Karthala, 1996, p. 121

⁵⁵NIMUBONA (J.), Election présidentielle du 1^{er} Juin 1993 au Burundi. Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio- politique, Paris, Bordeaux I, 1994, p. 92

⁵⁶NIRIKANA (R.), Analyse comparative entre les élections législatives de 1965 et celles de 1993, Bujumbura, UB, 2004, p. 38

⁵⁷ NTIBANTUNGANYA (S.), "Spécial présidentielles de 93 », *Aube de la Démocratie*, n°19, du 16 au 31 mai 1993

remporter toutes les élections surtout que le facteur ethnique a beaucoup contribué à cette victoire car son instrumentalisation a été d'une grande ampleur.

Pour le parti PRP, l'UPRONA « *n'a fait que trahir le prince du fait que celui-ci n'a pas sauvegardé les valeurs d'unité, de paix, de développement telle que RWAGASORE les enseignait. En d'autres termes, l'UPRONA a trahi les idées du prince* ». Pour Mathias HITIMANA, « *les responsables de la 3^{ème} République ne sont que des tricheurs qui utilisent les idées du Prince Louis RWAGASORE sans y croire* »⁵⁸.

Ainsi, les dirigeants de la Troisième République sont accusés de la mauvaise gestion du pays. Avec ces accusations le PRP n'a pas noué ni de relation ni d'alliance avec d'autres partis politiques. A ce propos, Marc MANIRAKIZA affirme que « *même sans miser sur une victoire possible, la stratégie du leader du PRP était subtile, il savait que SENDEGEYA ne battrait pas les deux autres candidats, mais il a pu dire qu'aucun des deux ne remportent pas la majorité absolue au premier tour, la cession des voix du PRP pour le second tour prévu le 21 juin 1993 voudrait à son parti d'importants postes ministériels dans le futur gouvernement, ce qui était bien raisonné* »⁵⁹.

Du point de vue de ces deux partis de l'opposition, la question du passé a dominé la période électorale du fait que certains domaines de la vie du pays comme l'économie, le social et le culturel étaient oubliés ou relégués au second plan.

En dépit des accusations formulées par les deux autres partis à l'endroit de l'UPRONA, cette dernière disposait beaucoup des stratégies dans cette compétition. D'abord, ce n'était pas les premières élections auxquelles elle participait ; ensuite, elle est restée longtemps au pouvoir et enfin, son leader principal, le major Pierre BUYOYA, comptait sur diverses entreprises importantes sous son règne comme l'ouverture politique ainsi que de bonnes relations qu'il tissait avec les églises en général et l'église catholique en particulier considérée comme une église d'état. En outre, ce parti disposait davantage de moyens de communication.

⁵⁸HITIMANA (M.), cité par MANIRAGORA(E.) in A quoi servent les élections au Burundi ? Etude à partir des perceptions populaires dans la commune de GASORWE, UB, FLSH, 2003-2004, p. 49.

⁵⁹ MANIRAKIZA (M.), *op. cit.*, p. 76

A ce point, NIMUBONA Julien souligne que « *la stratégie de l'UPRONA est d'évacuer à tout prix le terrain du passé et de porter sa force sur la politique de réconciliation engagée par son candidat* »⁶⁰.

Les relations positives tissées avec les églises et les entreprises n'ont pas eu d'effet positif. « *Il avait espéré une reconnaissance des Hutu à qui il avait grandement ouvert la porte du pouvoir ; un Premier Ministre, un Ministre de l'Intérieur, un Ministre des Finances, un Ministre de l'Education nationale, un Secrétaire d'Etat à la sécurité publique, un Secrétaire d'Etat à la coopération, un Président de l'UPRONA, etc. et pour couronner le tout, un directeur de campagne hutu* »⁶¹.

En plaçant les dignitaires hutu dans des postes ministériels, le Président voulait réconcilier les Burundais, se conformer au processus du courant démocratique et tirer la sympathie des Hutu alors que ceux-ci voulaient le changement dans la gestion du pouvoir. Les Hutu ne veulent plus recevoir, ils veulent eux aussi donner⁶².

3.1.2. Les enjeux des élections démocratiques de 1993

Dès 1966, aucune alternance au sommet de l'Etat ne s'est observée. Les trois présidents qui se sont succédé sont, non seulement de la même circonscription, mais aussi de la même ethnie. C'est pour cela que les élections démocratiques de 1993 avaient des enjeux. Elles se sont vues comme une source de transformation du paysage politique. Sur ce point, nous rejoignons l'idée de NIMUBONA Julien qui disait que les élections présidentielles de 1993 avaient pour enjeu central « *le partage du gâteau national* »⁶³. Soulignons que derrière celui-ci, se cachaient d'autres enjeux à savoir le caractère identitaire basé sur l'ethnie, la « conquête du pouvoir » et sa conservation.

A cette époque, la concurrence se faisait entre deux catégories : les leaders de changement qui voulaient transformer le paysage politique dont le FRODEBU à la tête et les tenants du pouvoir qui ne voulaient pas le changement dont le parti était l'UPRONA.

Néanmoins, les premiers qui étaient à majorité hutu usaient de tous les efforts possibles pour gagner la compétition et accéder au pouvoir ; Les seconds qui étaient à majorité

⁶⁰ NIMUBONA (J.), *op. cit.* p.93

⁶¹ MANIRAKIZA (M.), *op. cit.* p. 76

⁶² Idem

⁶³ NIMUBONA (J.), *op. cit.* p. 79

tutsi se battaient pour remporter les élections et se maintenir au pouvoir. Les enjeux étaient aussi nombreux et divergents.

Signalons ici un autre enjeu, le facteur psychosociologique des comportements politiques avec l'Ecole de Columbia où Paul LAZARFELD nous rappelle que « *les hommes pensent politiquement comme ils sont socialement, d'où les caractéristiques sociales déterminent les préférences politiques* »⁶⁴.

En effet, le critère identitaire basé sur l'ethnie a été un enjeu non moins important dans les élections de 1993 et a fini par amener tous les partis à se coaliser non pas par leurs projets de société mais par ledit critère. A part le PRP qui comptait sur lui-même lors des élections, les autres partis formaient des coalitions soit avec le FRODEBU, soit avec l'UPRONA. Par ailleurs, le FRODEBU a tissé sa coalition avec des partis comme PP, RPB, et PL alors que l'UPRONA s'est rallié avec ANADDE, INKINZO, PIT, ABASA, et PSD.

En somme, les élections de 1993 n'étaient pas centrées sur les projets de société mais étaient axées sur ce que SINDJOUN Luc désigne comme la « *logique de valorisation des investisseurs identitaires* »⁶⁵. Les Tutsi voyaient en l'UPRONA la source de la paix et de bonheur, défenseur de leurs intérêts au moment où la masse Hutu voyait le FRODEBU comme promoteur de changement de leur situation et leur sauveur. Ce dernier accuse ainsi l'UPRONA de chanter les paroles d'unité nationale alors qu'il n'y en avait pas. A cette époque le pays étant dominé par la corruption et le clientélisme. Durant cette période de campagne, ces partis en lisse donnaient l'image du pays dans l'avenir après les élections.

3.1.3. La Vision de la gestion du pouvoir pour l'avenir

Durant la campagne des élections de 1993, tous les leaders des partis en compétition avaient une vision de bien gérer le pouvoir. La manière dont ces leaders voulaient que le Burundi soit géré, se trouve dans les projets de société et programmes des partis cités dans les pages précédentes. Les candidats de ces trois partis en lice pour les présidentielles promettent beaucoup à la population dans tous les domaines. Comme on vient de le noter, on ne revient pas sur leur projets politiques et programmes totalement

⁶⁴LAZARFELD (P.) cité par MAYER (N.) et PERRINEAU (P.), in Les comportements politiques, Paris, Armand Colin, 1992, p. 56

⁶⁵SINDJOUN (L.), La révolution passive au Cameroun, Etat, Société, changement, paris, Codesria, 1999, p. 258

mais faisons un coup d'œil sur ce que les partis promettent à la population une fois les élections remportées.

Pour BUYOYA, dans le domaine politique, celui-ci voulait défendre et consolider l'unité, sauvegarder la paix et la sécurité, promouvoir la justice et gérer l'Etat démocratiquement. Quant au domaine économique, le candidat avait l'intention de mettre l'homme au centre du développement, assurer l'égalité de chances au niveau individuel et lutter contre la corruption et la malversation des ressources publiques. Du point de vue social, le candidat de l'UPRONA voulait favoriser la promotion de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, des droits de l'homme et l'encadrement de la jeunesse.

Pour les autres partis en compétition, leur vision de la gestion du pouvoir se trouve dans leurs projets de société et programme de leurs partis respectifs. Et si on n'analyse bien, tous ces programmes tournent autour de la consolidation d'un Etat démocratique et dans les domaines : politique, économique, social, culturel, même si ce dernier n'était pas très intéressant.

Sauf le candidat NDADAYE M. et son parti FRODEBU qui voulaient mettre fin à ce qu'ils ont appelé dans la 36^{ème} proposition la discrimination basée sur le genre, c'est-à-dire qu'en matière de justice, les femmes devraient avoir leur place dans les institutions politico-administratives à un niveau non négligeable.

3.1.4. Les Résultats de la campagne électorale de 1993

Il paraît clairement que les résultats de ces élections furent les suivants : sur 2.355.126 inscrits, seuls 2.291.746 ont voté. Le candidat NDADAYE Melchior et son parti FRODEBU ont remporté les élections avec une majorité écrasante des voix dont 1.483.904 soit 64.75% ; puis le candidat BUYOYA Pierre avec son parti UPRONA vient en deuxième lieu avec 742.346 voix soit 32.39% ; en dernier lieu vient le candidat SENDEGEYA Pierre avec 33.072 voix soit 1.44% et enfin 21.072 soit 0.82% des voix nuls.

Quant aux élections législatives du 29 juin 1993, le FRODEBU a marqué aussi un score en remportant 65 sièges au Parlement avec les partis auxquels étaient en coalition tandis

que son concurrent et rival l'UPRONA n'en avait eu que 16 sièges sur les sièges prévus par le code électoral.

Bref, les élections présidentielles et législatives de 1993 suivaient le modèle du processus démocratique quitte à ce que beaucoup des pays d'Afrique prenaient le Burundi comme le modèle étant donné que les leaders des partis avaient lutté pacifiquement lors des élections. Le nouveau Président investi, a formé un gouvernement composé de toutes les ethnies Hutu et Tutsi et a géré le pays pendant trois mois. Cependant, après l'investiture du président et la gestion politico-administrative éphémère du pays, ce dernier est tombé dans une crise sociopolitique. La démocratie a été compromise quand le Burundi a subi un Coup d'Etat sanglant.

3.2. La crise sociopolitique de 1993

3.2.1. La Guerre civile et ses conséquences

L'assassinat du premier président élu démocratiquement le 21 octobre 1993, concomitamment avec quelques uns de ses proches collaborateurs dont le Président de l'Assemblée Nationale et le vice président de cette même institution, a créé un vide institutionnel au sommet de l'Etat. Cela plongea ainsi le pays dans une crise sociopolitique sans précédent. A cet effet, la Constitution de 1992 qui privilégiait la démocratie pluraliste, prévoyait qu'en cas d'absence du Président de la République c'est le Président de l'Assemblée Nationale ou le vice Président qui devait assurer l'intérim en attendant les élections du nouveau Chef d'Etat.⁶⁶

En ce temps, le Président et le vice président de la chambre basse, eux aussi ont été exécutés par les organisateurs dudit putsch. Pour trouver un remède à ce problème posé par la vacance de la présidence, il a fallu l'ouverture d'une succession de discussions entre les tenants du pouvoir et l'opposition.

Entre-temps, la guerre commençait à agiter dans certains coins du pays avec pour conséquences néfastes se sont observées notamment : des pertes en vies humaines et la destruction des biens matériels. Avec cette situation de guerre, on ne pouvait pas organiser les élections pour octroyer le pays des nouveaux gouvernants, d'où l'organisation des négociations appelées Kigobe – Kajaga- Novotel autour de la grande question de l'heure.

⁶⁶Article 85 de la Constitution de mars 1992, BOB, n° 4/92

3.2.2. Les pourparlers de Kigobe- Kajaga-Novotel

A cette époque, les pourparlers ainsi dénommés, était une succession de négociations engagées entre les partis du changement démocratique dont le FRODEBU en tête, victorieux des élections de 1993 et ceux de l'opposition dont l'UPRONA et son bloc en vue de mettre à terme la période de vide institutionnel remarqué depuis le coup d'Etat sanglant. Dès lors, la situation socio- politique de cette période était très inquiétante comme NIYONKURU Léonie l'affirme en disant que le « *retour de la paix, de la sécurité ainsi que la confiance entre les populations* »⁶⁷ était une nécessité pour tous les Burundais.

A la fin de ces pourparlers, Cyprien NTARYAMIRA, qui était Ministre d'Agriculture et de l'Elevage à l'époque, fut investi au poste de Président de la République le 5 février 1994, et a formé son gouvernement le 10 février 1994. Selon l'auteur de conflits et négociations politiques, le partage du pouvoir fut tel qu'au niveau central 55% revinrent aux forces de changement démocratique, vainqueurs des élections précédentes et 45% aux partis de l'opposition au moment où au niveau des autorités locales, 60% était attribué au parti de changement démocratique et 40% à l'opposition.

A cette époque, Sylvestre NTIBANTUNGANYA abandonna son poste de Ministre de relations extérieures pour devenir Président de l'Assemblée Nationale. C'est ainsi qu'après la mort accidentelle du Président Cyprien NTARYAMIRA, le Président de l'Assemblée Nationale prend la relève et assure l'intérim de la présidence. Un compromis s'installe encore une fois entre le parti de changement le FRODEBU et les partis de l'opposition l'UPRONA et son bloc en octobre 1994.

Pendant cette période de pleine guerre, des partis se sont fait agréer dans le but de mettre en place des institutions issues de compromis, du retour à la paix, de la sécurité ainsi que l'émergence d'un Etat de droit et de redressement économique du pays.⁶⁸

Après la mort de Cyprien NTARYAMIRA en avril 1994, Sylvestre NTIBANTUNGANYA devient Chef d'Etat par l'intérim pendant cinq mois. Par consensus, il est devenu Président légal et légitime en 1994. Cependant, arrivé au pouvoir, la présidence de NTIBANTUGANYA a été caractérisé par des contestations

⁶⁷NIYONKURU (L.), Conflits et négociation politique : cas du Burundi (1993- 2000), Bujumbura, FLSH, 2003, p. 50

⁶⁸NIYONKURU (L.), *op. cit*, p. 53

comme l'affirme NDABUNGANIYE Vincent « *des arrêts, des grèves, et protestations de toutes sortes* »⁶⁹. En effet, un climat de crise de confiance explose entre les membres de l'exécutif. Rappelons que le président n'avait pas de force pour rétablir l'ordre est que le « *rapport de force est incluse dans la relation de pouvoir* »⁷⁰. L'opposition qui avait plus de pouvoir accusait le FRODEBU d'absence de légitimité et le Président en fonction étant devenu incapable de gérer la situation et a quitté ses fonctions en 1996. C'est ainsi que dans cette conjoncture de désordre généralisé, Pierre BUYOYA battu lors des élections démocratiques, est retourné au pouvoir par voie d'un coup d'Etat le 25 juillet 1996 et le pays fut infligé à des sanctions non seulement au niveau de la sous région mais également au niveau international.

3.2.3. L'Embargo

Après le putsch sanglant de 1993 subi par un gouvernement élu démocratiquement, un second coup d'Etat destitua un gouvernement issu du consensus et fut conçu différemment par les politiques. Selon les détenteurs du pouvoir et victorieux des élections, ce coup d'Etat n'avait d'autres justifications que le retour du pays sous la domination militaire de l'oligarchie tutsi issu du parti UPRONA.

Du côté de l'UPRONA et son bloc, le retour de BUYOYA au pouvoir était une réussite de paix et de redressement économique. La situation ne devenait pas facile tel que prévu par les putschistes du fait que le pays était tombé sous un embargo. En effet, l'embargo imposé contre le Burundi était avant tout de nature économique et avait eu des conséquences néfastes dans le domaine social, économique et politique.

D'abord, dans le domaine social, c'est l'éducation et la santé qui ont subi des effets négatifs. Du point de vue éducation, NDABUNGANIYE (V.) affirmait qu' « *un grand nombre de ménages ne pouvaient pas assurer à leurs enfants les frais de scolarisation. La crise a eu un effet très marqué sur les services d'éducation plus d'un tiers d'écoles ont été partiellement ou totalement détruites. L' « embargo » a annulé les chances de réhabilitation des infrastructures* »⁷¹.

⁶⁹ NDABUNGANIYE (V.), Etude de l' « Embargo » imposé contre le Burundi le 31/07/1996 : Aspect juridique, Bujumbura, Faculté de droit, 2001, p. 1

⁷⁰ BERNOUX (P.), la sociologie des organisations, Paris, Seuil, 1985, p. 160

⁷¹ NDABUNGANIYE (V.), *op. cit.*, p. 62

Financièrement, on a observé avec la crise une baisse constante du budget consacré au système éducatif. Ainsi avec la crise, l'aide extérieure en ce domaine a considérablement diminué. *Une aide qui en 1990 représentait 13,4% du total de financement s'est maintenue à un niveau supérieur à 11% jusqu'en 1993 pour chuter jusqu'à 65% du total. Avec l'embargo, le système éducatif ne recevait que 1,15% de l'aide extérieure*⁷². Le pays tombait dans une incapacité de réhabiliter le système éducatif et les parents devenaient incapables de payer les frais scolaires en ces moments de crise.

Du point de vue sanitaire, nous admettons avec STEFAAN (M.) et FRANC (V-A.) qui écrivent que « *la baisse de la couverture vaccinale et l'expansion des épidémies se développent sur un fond de malnutrition généralisée et d'insuffisance de médicaments et du personnel soignant* »⁷³.

Ensuite, l'économie nationale régressait de plus qu'avant la période de l'embargo. De surcroît, certains indicateurs montrent une détérioration de l'échange notamment le refus de la libre circulation des marchandises et plus de 80% de la population vivait en dessous du seuil de la pauvreté. Les habitants de la ville étaient touchés mais aussi ceux de milieux ruraux.

Tableau n°3 : Evolution du taux de pauvreté

ANNEE	MILIEU RURAL	MILIEU URBAIN
1990	35,08	32,42
1991	35,51	31,99
1992	34,84	32,94
1993	39,64	40,88
1994	48,45	47,15
1995	53,32	51,77

⁷² Rapport sur le développement économique, PNUD, 1992-1995

⁷³ STEFAAN (M.) et FRANK (V- A.), Evolution socio- économique du BURUNDI (1999- 2000) et les coûts d'une guerre civile, Bruxelles, Anvers, mai 2000, p. 26

1996	57,45	63,98
1997	58,12	66,00

Source : Rapport national de développement humain du Burundi 1997, Ministère de la Planification du développement et de la Reconstruction et le PNUD, 1998

Enfin, du point de vue politique, le blocus économique infligé au Burundi était soutenue par le FRODEBU et les mouvements rebelles qui voyaient que ceux qui disposaient le monopole du pouvoir le détenait d'une manière illégale. C'est dans cette optique que le Président BUYOYA appliquait ce que PARETO a appelé « *l'assimilation réciproque des élites ainsi que le contrôle de la circulation des élites* »⁷⁴.

Dans ce contexte de clivage politique et d'imposition, on ouvra une autre série de dialogue pour la paix et la réconciliation nationale.

C. ACCORD D'ARUSHA POUR LA PAIX ET ELECTIONS (2000- 2010)

Dans le souci de réconcilier le peuple burundais et rétablir la démocratie ébranlée depuis la crise de 1993, une communication politique s'avérait nécessaire afin de reprendre le caractère compétitif des élections démocratiques.

1. Les négociations d'Arusha et l'Accord de cessez-le-feu

Dans un pays qui suit un processus de négociation, la communication est un instrument non négligeable. Nous admettons avec GINGRAS (A.M) que « *pour que la communication soit efficace, le message doit non seulement être conforme aux valeurs des groupes auxquels appartient les récepteurs, mais aussi recevoir l'appui d'un leader d'opinion* »⁷⁵.

A cet effet, la communication est conçue comme un outil utile de lutte pacifique pour les parties antagonistes. D'où une série des négociations signées, dénommés Accords d'Arusha et de cessez-le-feu.

⁷⁴PARETO cité par NIMUBONA (J.), in cours de théories et systèmes politiques, année académique 2011-2012

⁷⁵GINGRAS (A-M) dir, cité par NDAYISHIMIYE (J.), in La communication politique en temps de la violence au Burundi, analyse politique à partir des interactions discursives (1993-2003), 2008, p. 3

1.1. La conclusion de l'Accord d'Arusha pour la paix

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi est la pièce maîtresse du processus de démocratie et de paix au Burundi. Il a été signé le 28 août 2000 sous l'égide de Nelson MANDELA, par le gouvernement du Président BUYOYA, l'assemblée nationale et 17 partis politiques. L'Accord d'Arusha a été négocié pendant deux ans (1998- 2000). Il fut adopté par la loi n° 1/ 017 du 1^{er} décembre 2000 portant adoption de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi⁷⁶. Ledit accord comprend cinq protocoles et cinq annexes. Grosso modo, le protocole I et une partie du protocole II nous ont servi de guide.

Le protocole I dudit Accord définit la nature de la crise sociopolitique burundaise, qu'elle est « *un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes découlant ainsi d'une lutte de la classe politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir* »⁷⁷.

En effet, la mise en application du processus de paix et de démocratisation des institutions s'énonce dans ledit protocole dans ses articles 4 et 5 stipulant ainsi :

« 1. *L'instauration d'un nouvel ordre politique, économique, social, culturel, et judiciaire au Burundi, dans le cadre d'une nouvelle constitution inspiré des réalités du Burundi et fondée sur les valeurs de justice, de la primauté du droit, de la démocratie, de la bonne gouvernance, du pluralisme, de respect de droit et libertés fondamentaux des individus, d'unité, de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes de compréhension mutuelle et de tolérance entre les différentes composantes politiques ethniques du peuple burundais.*

2. *Une nouvelle organisation des institutions de l'Etat afin qu'elles soient à même d'intégrer et de rassurer toutes les composantes de la société burundaise.*

3. *La mise en place rapide des institutions de transition conformément aux dispositions du protocole II de l'Accord.*

4. *L'organisation des programmes des partis politiques vers les idéaux d'unité et de réconciliation nationale ainsi que le développement socio- économique plutôt que vers la défense d'une composante particulière du peuple.*

⁷⁶ B.O.B, n° 12 quater /2000, 1 décembre 2000, 1147

⁷⁷ Codes et Lois du Burundi, tom1, Ministère de la Justice, C.E.D.J, 2006, p. 32

5. *L'adoption des dispositions constitutionnelles consacrant le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire), conformément aux dispositions du protocole II de l'Accord.*

6. *La promulgation d'une loi électorale prenant en compte les préoccupations et les intérêts de toutes les composantes de la nation, sur base des dispositions du protocole II de l'Accord.*

7. *La prévention des coups d'Etats* ». ⁷⁸

Les réalités du pays inspirent l'attachement de parties participantes au processus de cet Accord afin de fonder un système de gouvernement démocratique assurant la sécurité nationale et l'unité sans exclusion. Après la signature de l'Accord de paix, on entreprend la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu malgré son retard.

1.2. Les Accords de cessez-le-feu

Quant à la mise en application, l'Accord de Cessez-le-feu a connu des retards car il a fallu attendre toutes les branches des mouvements rebelles pour le rendre en bon terme. Dans le protocole II de l'Accord d'Arusha prônant la Démocratie et la Bonne Gouvernance, les divers acteurs politiques s'engagent « *de prévoir une période de transition pour créer un cadre constitutionnel qui soit conforme aux arrangements de transition énoncés dans le chapitre II du présent protocole* » ⁷⁹.

Les négociations de cesser les hostilités avaient commencé avec certains mouvements rebelles un peu avant l'Accord d'Arusha, d'autres après sa signature. Ainsi, « *En 1998, signature d'un Accord de suspension des hostilités avec le FROLINA de KARUMBA, le CNDD-FDD de Léonard NYANGOMA et le PALIPEHUTU-FNL d'Etienne KARATASI*

En octobre 2000, signature d'un accord de cessez-le-feu avec le CNDD-FDD de Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE et le PALIPEHUTU-FNL d'Alain MUGABARABONA » ⁸⁰

⁷⁸ Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, *op cit*, p. 17

⁷⁹ Codes et Lois du Burundi, *op cit*, p. 35

⁸⁰ Ligue burundaise des droits de l'homme, Evolution mitigée du processus de paix, rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme au Burundi, janvier-Mai 2003, pp.7-8

Entre-temps, le Gouvernement de transition exerçait ses fonctions de mise en application de l'Accord. Sur la scène politique, s'observait le retour des membres de l'opposition en exil et une Assemblée Nationale de transition est nommé sous la présidence de Jean MINANI. Cette période de transition avait une durée de trois ans. Les dix huit premiers mois avec Major Pierre BUYOYA à la Présidence et Domitien NDAYIZEYE au poste de Vice-Président de la République avant que les rôles ne soient pas échangés et un Sénat de transition est mis en place dont le Président est Libère BARARUNYERETSE.

Les dix huit mois suivant reviennent à Monsieur Domitien NDAYIZEYE de prendre le bâton de commandement comme Chef d'Etat et Alphonse Marie KADEGE son Vice-président. Ce président a mené un entretien face à face avec Pierre NKURUNZIZA Chef de mouvement CNDD-FDD qui avait beaucoup des combattants un peu partout dans le pays. « Cela a été facilité par le Président Sud Africain Thabo M'BEKI »⁸¹.

Suite à cet entretien, on assistait à la continuation de signatures de cesser les hostilités entre autres :

- L'accord de cessez-le-feu du 4 décembre 2002 entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD ;
- Le Protocole du Pretoria du 8 octobre 2003 sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité ;
- Le Protocole de Pretoria du 2 novembre 2003 sur les questions restées en suspens en vue du partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité ;
- La signature de cesser les hostilités viendra le 16 novembre 2003 entre le gouvernement de transition mis en place sur base de l'Accord d'Arusha et le mouvement CNDD-FDD. Elle fut adoptée par la loi n° 1/ 023 du 21 novembre 2003 portant adoption de l'Accord global de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD⁸². Cette signature a marqué la diminution considérable de la violence dans le pays.

⁸¹Déclaration de l'Association des étudiants de l'Université du Burundi, kirimba.org consultée le 25 janvier 2014

⁸²B.O.B., n° 11 bis/2003, 1 novembre 2003, 781

Bref, ces négociations ont transformé le paysage politique. Avec ces Accords, la question de l'exclusion basée sur l'ethnie a été résolue, les divers acteurs politiques et la population affirment leur engagement à la démocratisation du pays. Cet engagement se matérialisa à travers cette mise en place d'un gouvernement de transition, l'adoption de la constitution par référendum par les Burundais et l'organisation des élections démocratiques de 2005. Le processus de pacification a continué avec les nouvelles institutions démocratiques établies après celles-ci.⁸³

2. Aperçu sur les élections de 2005

Les élections de 2005 se sont déroulées après une longue période de crise sociopolitique, des négociations, des accords et une période d'un gouvernement de transition. Ces élections ont eu lieu après l'intégration des ex-combattants rebelles dans les anciennes Forcés Armées Burundaises (FAB) qui sont devenues dès lors les Forces de Défense Nationale (FDN). Aussi, le plan politique a changé, passant de quatorze partis politiques à trente cinq.

En effet, ces élections dites post-transition se sont déroulées entre juin et septembre 2005. Rappelons que la population burundaise qui était face à la misère et au chômage avait besoin de la paix, du redressement économique et social. Ainsi, avait-elle besoin d'un climat sain caractérisé par l'absence de perturbation sécuritaire. Par conséquent, lors de ces élections, une large majorité s'est prononcée à tous les niveaux pour le parti CNDD-FDD de telle sorte qu'il a obtenu 55,2% de voix aux élections communales, 58,55% aux élections législatives et 30 sièges sur 34 au Sénat.

Ces élections post-transition ont ainsi conduit à une transformation totale du paysage politique qui était dominé à l'époque de l'Accord par les partis des Hutu nommé G₇ dont le FRODEBU était à la tête et les partis des Tutsi du G₁₀ dont l'UPRONA en premier lieu.

Après les élections, un gouvernement démocratique a été mis en place en août 2005 qui, respectait les équilibres politiques, ethniques et de genre tel que prévu par la constitution post-transition.

⁸³Programme des Nations Unies pour le Développement, Elections du Burundi de 2010, Bujumbura, 2011, p. 5

L'Accord global de cessez-le-feu viendra le 7 septembre 2006 entre le gouvernement post-transition et le dernier mouvement rebelle PALIPEHUTU-FNL d'Agathon RWASA. Cet accord n'a jamais été adopté par aucune loi. Toutefois, plusieurs actes législatifs adoptés en exécution de l'accord y font référence.

La fin des élections post-transition au Burundi a suscité une espérance de retrouver la paix, la reconstruction physique et morale et surtout la consolidation démocratique. L'OAG écrit que « *la conclusion de paix entre le gouvernement et le FNL constitue une avancée significative* »⁸⁴. De surcroît, le pays instaure un dialogue permanent entre les formations politiques.

3. Cadre de dialogue permanent des partis politiques

Dans le but de rendre le paysage politique plus démocratique, le gouvernement a initié un projet « *cadre de dialogue* ». La quasi-totalité de partis politiques agréés s'est réunie plusieurs fois afin de dialoguer de manière constructive, inclusive et participative sur les défis en rapport avec la consolidation de la paix auxquels le peuple burundais fait face.

Dans le but de pérenniser leurs actions, les formations politiques ont décidé de créer un Forum spécial permettant un échange régulier sur les différents enjeux en renforçant leurs capacités de dialogue. Nous signalons que c'était lors des réunions tenues à Gitega en août 2008 que ces formations politiques ont proposé la création dudit forum. Un groupe de travail regroupant les experts venant de chaque parti agréé et les représentants de l'administration a élaboré une proposition adoptée par tous les 34 partis participants. Le forum permanent de dialogue des partis politiques (FDP) ainsi créé était unanimement défini par les participants comme « *un cadre légal et consultatif pour la promotion du dialogue regroupant de droit tous les partis politiques agréés* »⁸⁵. Ce forum agréé en octobre 2009 est devenu un lieu de revendication et de dialogue des partis politiques pour un pays qui venait de sortir d'une crise sociopolitique et qui voulait consolider les institutions issues des élections.

⁸⁴OAG, Burundi, une gouvernance fortement marquée par le spectre des élections de 2010, rapport d'observation de la gouvernance du premier semestre 2009, Bujumbura, 2009, p. 16

⁸⁵www.Cosome.bi./spip.Php?article_107, 2009 Consulté le 20 mars 2014

4. Compétition électorale de 2010

4.1. Conjoncture sociopolitique à la veille des élections

A l'approche des élections de 2010, le paysage politique était caractérisé par des tensions et des violations de droits de l'homme entre les membres du parti au pouvoir et les membres des autres formations politiques dont les signes avant coureurs se sont manifestés depuis 2008.

En effet, des tensions et des violations sont extériorisées par de nombreux cas d'attaque aux armes à feu ou à la grenade. D'assassinats à l'encontre des membres du parti au pouvoir et des partis de l'opposition ont abouti ainsi à des accusations mutuelles sans établir les responsables de ces actes horribles. La série des fratricides qui s'observaient en 2008 continue jusqu'en 2009. Partant de cette situation, Human Rights Watch en avait identifié huit dont quatre des membres du CNDD-FDD, trois du FRODEBU dont deux démobilisés qui venaient d'adhérer à ce parti et un membre du FNL. Cinq autres attaques non létales à l'arme à feu ou à la grenade ont visé cinq personnes dont deux membres de FNL et trois militants du CNDD-FDD⁸⁶.

Signalons que les tensions et la violation des droits humains ont diminué du fait que tout le monde s'occupait des élections de 2010. Dès lors, OAG affirme qu'au cours du premier trimestre de 2010, le contexte politique a été fortement marqué par l'imminence des élections et par les activités liées à ces dernières⁸⁷. Tenant compte du statu quo, les scrutins s'étaient tenus dans un climat apaisé et démocratique.

4.2. Analyse du processus électoral

Bien qu'il y ait eu des scènes de violences, le Burundi a franchi un pas vers la compétition libre et les élections de 2010 dites post conflits ont suivi les différents accords et les élections post-transition. Par ce processus, les conditions sécuritaires avaient été renforcées pour son bon déroulement. Cela a été affirmé par Liberata MULAMULA, Secrétaire exécutive de la Conférence Internationale sur la Région des Grands lacs (CIRG) quand elle disait :

⁸⁶ Human Rights Watch cité par OAG in *op. cit.*, p. 57

⁸⁷ OAG, contexte politique et sécuritaire au Burundi à la veille des élections de 2010, Bujumbura, 2010, p. 17

*« Les élections du Burundi de 2010 ont fait preuve d'une tendance positive vers la non violence et la conduite pacifique des élections dans les pays de la Région des Grands Lacs malgré les défis auxquels le pays était confronté. La Région a appuyé les efforts de paix au Burundi et a attaché un intérêt particulier au processus électoral. Les menaces à la paix et à la stabilité du Burundi et de la Région des Grands Lacs en général [...] nous interpelle à renforcer le programme de gestion conjointe des frontières communes entre les pays voisins et avec le Burundi en particulier dans la lutte contre les forces négatives tout en poursuivant les efforts de renforcement de la paix et de la consolidation des institutions politiques issues des élections en vue de réaliser une paix et un développement durables».*⁸⁸

Suite à la sécurité qui régnait dans le pays, la Commission chargée des opérations de préparation et du déroulement des élections était mise en place bien avant connue sous le nom de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Elle était appuyée dans ses fonctions par une Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI) dans chaque province et une Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) dans toutes les communes du pays afin d'organiser les élections démocratiques, libres et transparentes.

Ainsi, M. Pierre Claver NDAYICARIYE, Président de la CENI, a-t-il donné un calendrier électoral programmé ainsi : les élections des conseillers communaux auront lieu le 21 mai 2010, les Présidentielles le 28 juin, les élections législatives le 23 juillet et les Sénatoriales le 28 juillet.⁸⁹

A part ces différentes commissions chargées des opérations de la commune jusqu'au niveau national, des observateurs tant nationaux qu'internationaux ont prêté main forte à ce processus. Au niveau national, des mandataires des partis politiques et des membres de la société civile regroupés au sein de la COSOME étaient repartis dans les bureaux de vote. Quant aux étrangers, des corps diplomatiques accrédités au Burundi notamment l'Union Européenne et l'Union Africaine participaient à ce processus. Les médias tant publics que privés ont joué un rôle non moins important lors de ce processus. Dans son allocution, le Président de la CENI a précisé que *la période électorale est un temps où*

⁸⁸LiberataMulamula, cité in PNUD, op. cit., p. 5

⁸⁹OAG, Contexte politique et sécuritaire au Burundi à la veille des élections de 2010, Bujumbura, 2010, p. 16

*tout Burundais doit être caractérisé par la sagesse et le respect de la loi.*⁹⁰ En effet, le discours du Président de la CENI recommandait les politiques burundais d'être vigilants en respectant la loi et en acceptant le respect mutuel pendant cette période du processus électoral afin de rendre le climat politique plus démocratique. Ces dernières étaient d'un enjeu non négligeable.

4.2.1. Enjeux des élections de 2010

Comme on a montré les enjeux des élections de 1993, les élections démocratiques de 2010 avaient des enjeux multiples dont le principal était la consolidation de la paix sur le territoire national. Derrière celui-ci, d'autres enjeux étaient divergents selon les programmes des formations politiques. D'abord, certains voulaient remporter les élections pour retourner au pouvoir afin qu'ils aient le bâton de commandement. Ensuite, d'autres faisaient tout pour gagner les élections et se maintenir au pouvoir. À côté, un autre groupe de politiques voulaient obtenir le maximum possible de voix au moment des élections pour qu'ils entrent dans la machine administrative afin de partager les délices du gâteau national. Ainsi donc, durant cette compétition, l'enjeu d'identité ethnique n'avait pas de place.

4.2.2. Elections communales du 24 mai 2010

En vue de mener à bien les élections communales du 24 mai 2010, la CENI lance l'ouverture d'une période de campagne électorale qui est un moment favorable et équitable pour tous les concurrents. Cette période de campagne était fixée du 5 mai 2010 à partir de 6h pour prendre fin le 18 du même mois à 18h. Cette commission a joué un rôle louable en attribuant équitablement des lieux de propagande aux différentes parties en propagande.

Globalement, la période de propagande pour les communales s'est bien déroulée malgré quelques défis et abus dus à des provocations verbales ici et là entre les membres des partis politiques lors des meetings. Pendant cette période, les partis en lice ont mené une campagne très objective. Signalons que tous les partis politiques n'avaient pas participé au processus électoral.

⁹⁰ GAHIMBARE (B.), "A la veille du premier rendez-vous électoral », *Le Renouveau du Burundi*, n° 7782 du mardi 4 mai 2010, p. 14

En effet, sur 44 formations politiques agréées jusqu'en juin 2009, la CENI avait reçue les emblèmes de 32 partis seulement. Parmi ces derniers, 24 partis avaient déposé leurs listes au sein de cette institution et avaient participé à ces élections. Rappelons que durant les communales, seuls 5 partis dont le CNDD- FDD, FNL, UPRONA, UPD et MSD avaient postulé dans toutes les communes du Burundi et d'autres formations politiques n'avaient déposé que leurs listes de candidatures dans certaines communes.

Ainsi donc, les élections communales de 2010 étaient inclusives, elles invitaient tout le monde à se faire élire même les candidats indépendants pour dire qu'il n'y avait aucune exclusion⁹¹. Cette compétition était ouverte à quiconque remplissant les conditions exigées par la CENI ce qui a fait que 5 indépendants déposent leurs listes dans certaines communes pour le scrutin.

Prévues le 21 mai 2010, les élections communales ont été reportées à deux reprises faute de manque de matériel comme les cartes d'électeur et la date fixée devient le 24 mai 2010. A ce propos, Nonna Mayer et Pascal Perrineau disent : « *il n'y a de démocratie que quand il y a la participation du peuple à travers des élections* »⁹².

Ce jour-là, la participation des électeurs et électrices dans les bureaux de vote était massive. Sur 3.551.125 hommes et femmes inscrits aux élections, seuls 3.219.729 ont voté et le taux de participation pour les communales était de 90,67 %. Et comme résultats, à part le CNDD-FDD qui a eu 2.061.718 des voix exprimées au suffrage universel direct et le FNL 455.735 soit 14,15 %, les suffrages obtenus par d'autres partis ou indépendants en lice sont tombés en dessous de 10 % des voix exprimées.

D'une façon générale, les élections communales de 2010 s'étaient tenues dans un climat de sérénité en général. Sauf que la période pré-électorale et post-électorale avait été marqué par quelques violations de principes démocratiques, au moment du déroulement du scrutin il n'y a pas eu de violences physiques. Seulement des irrégularités dues au manque du matériel dans l'un ou l'autre bureau de vote se sont manifestées.

La tenue de ces élections s'est soldée par la victoire écrasante du parti CNDD-FDD qui a obtenu 64,03% lors des résultats provisoires. Cette victoire a perturbé le paysage politique d'alors. Certains politiques accusaient le parti vainqueur d'avoir fraudé les

⁹¹BAVAKURE (A.), Analyse de la place de la femme dans les élections communales de 2010 : cas de la province de Gitega, Bujumbura, 2013, p. 59

⁹²MAYER (N.) et PERRINEAU (P.), Les comportements politiques, Paris, Seuil, 1990, p. 1

élections et ont fini par retirer leur candidature pour les élections suivantes et ont boycotté ces dernières en jouant la politique de la chaise-vide pour la suite du processus.

4.2.3. Elections présidentielles du 28 juin 2010

Dans ce contexte de crise politique, les partis vaincus n'ont pas participé à la poursuite de la compétition. A ce propos nous rejoignons Polsby et Aaron qui affirment que la caractéristique la plus évidente des électeurs, est qu'ils se sont intéressés aux problèmes posés et aux positions qu'ont adoptés les partis. [...] à l'occasion d'un désaccord quelconque sur une ou deux questions d'actualités⁹³.

En effet, le désaccord qui s'est observé après les communales a affecté la suite du processus. De cela, la participation à la campagne pour les Présidentielles s'est effectuée par le seul parti au pouvoir qui avait maintenu sa candidature. Dès lors, M. NTAHORWAMIYE a montré la procédure du déroulement du scrutin. Selon lui, le vote s'est fait comme si c'étaient plusieurs partis, mais comme le bulletin était unique, c'était au votant de mettre le bulletin dans l'enveloppe blanche ou noire et glisser l'enveloppe blanche dans l'urne blanche et l'enveloppe noire dans l'urne noire⁹⁴.

Bien entendu, le taux de participation pour les présidentielles a diminué parce que, ceux qui militent dans l'un ou l'autre partis abandonnant la suite du processus n'ont pas participé ni aux campagnes électorales ni aux urnes. Dans l'ensemble, les élections présidentielles du 28 juin 2010 s'étaient déroulées dans un climat calme et ces élections avaient bénéficié des corrections dues aux irrégularités soulevées lors des communales. Bref, le candidat unique du CNDD-FDD est sorti vainqueur des élections.

4.2.4. Elections législatives et sénatoriales du 23 et 28 juillet 2010

Durant ce processus électoral de 2010, seules les élections des députés et des sénateurs ont eu lieu au cours d'un même mois, les autres ont été tenues dans des mois différents.

⁹³ Nelson W. POLSBY et Aaron WILDAVSKY, Les élections présidentielles aux Etats –Unis, Vol 2, Paris, Economica, 1980, p. 13

⁹⁴ NIMBONA (A.), « présentation des résultats définitifs des élections communales », *Le Renouveau du Burundi*, n°7811 du lundi 14 juin 2010, p. 7

4.2.4.1. Elections législatives du 23 juillet 2010

Pour les élections législatives, les listes définitives des candidats à la Chambre basse représentant les partis et les indépendants en lice étaient composés de sept formations politiques et deux indépendants.

Trois partis seulement dont le CNDD-FDD, UPRONA, et SAHWANYA- FRODEBU- Nyakuri- Iragirya NDADAYE et la Coalition pour des Elections Libres Apaisées et Transparentes (CELAT composée de SONOVI, MSP, PIEBU, PMP, et PRP) ont déposé des listes bloquées dans les dix-sept provinces. D'autres ont déposé leur listes dans moins de 10 provinces chacune : il s'agit de KAZE-FDD dans six provinces, PTD dans quatre provinces, FROLINA dans une province tout comme les deux candidats indépendants dont Patrick HAMENYIMANA et Déo HAKIZIMANA.

En vue de rendre le paysage politique équilibré et apaisé, la CENI devait s'inspirer des acquis de l'Accord d'Arusha et se conformer à la Constitution de 2005 en son article 164 qui stipule que « *l'Assemblée nationale est composée d'au moins cent députés à raison de 60% de Hutu et de 40% de Tutsi y compris un minimum de 30% de femmes élues au suffrage universel direct pour un mandat de 5ans et de 3 députés issus de l'ethnie Twa cooptés conformément au code électoral* »⁹⁵.

En effet, la CENI visait l'équilibre ethnique et du genre dans le but de consolider la démocratie. Ainsi, la campagne électorale pour les législatives commence le 7 juillet 2010 pour prendre fin le 18 juillet 2010. Toute campagne après les heures prévues et la période fixée était prohibée. Celle-ci s'est déroulée dans le calme et la sérénité, la sécurité étant renforcée du jour au lendemain pour éviter d'éventuels dégâts pouvant déstabiliser le paysage politique. Ces élections ont eu lieu le 23 juillet 2010 et la proclamation provisoire le 30 du mois en cours.

De ces modalités du scrutin, seuls trois partis ont obtenu des sièges au sein de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, cette institution comptait en 2010, 106 députés après la correction des déséquilibres du genre et d'ethnie faite par la CENI. Victorieux de ces élections, le CNDD-FDD a gagné 81sièges, l'UPRONA 17 sièges, FRODEBU

⁹⁵ République du Burundi, Constitution du Burundi du 18 mars 2005, titre VI, article 164

Nyakuri 5 sièges et trois Twa cooptés au sein de cette institution⁹⁶. On procédera par suite à l'avant dernière élection du processus électoral de cette période.

4.2.4.2. Elections Sénatoriales du 28 juillet 2010

A l'issue de ces élections, le délai de dépôt de candidature prévue par la CENI a été prolongé dans l'attente de candidatures de l'UPRONA qui avait annoncé sa participation au prochain scrutin. Ainsi donc deux partis seulement étaient en lice pour ce scrutin. Parmi les deux partis encore en compétition, seul le CNDD- FDD a déposé ses candidatures dans toutes les provinces du pays et son rival n'en a déposé que dans 13 provinces. Ces élections ont été organisées selon un suffrage indirect et ont eu lieu le 28 juillet 2010. Par province ont été élus deux sénateurs de différentes ethnies et élus par les conseillers communaux.

Dans l'ensemble, la COSOME affirme que *la participation au scrutin était plutôt moyenne. 1502 conseillers communaux sur 1935 attendus ont participé au vote, soit 77,62 % des conseillers dans tout le pays ont participé au vote*⁹⁷.

Comme le Burundi compte dix sept provinces, 34 Sénateurs dont 32 issus du parti CNDD-FDD et 2 de l'UPRONA ont été élus. A ce nombre, sont ajoutés 3 Sénateurs d'ethnies Twa cooptés en vue de respecter les assises de la constitution. Les 4 ex-Présidents de la République ont bénéficié d'être membres de droit de la Chambre haute. Rappelons également que dans cette institution, le pourcentage des femmes s'est vu augmenter passant de 32,1% des élections de 2005 à 46,3 % en 2010.⁹⁸ En définitive, les élections collinaires clôturent le processus électoral.

4.2.5. Elections collinaires du 7 septembre 2010

Tenues le 7 septembre, les élections des conseillers de collines et des quartiers se sont faites sans qu'aucune formation politique ne soit représentée. Chaque candidat se présentait à titre individuel et indépendant et chaque circonscription devait avoir 5 conseillers. Le conseiller qui obtenait le plus de voix dans sa circonscription devenait le Chef de colline ou du quartier. Il était assisté dans ses fonctions par les autres quatre

⁹⁶CENI, Rapport général sur le processus électoral de 2010 au Burundi, pp. 117-122

⁹⁷COSOME, Rapport général de l'observation des élections de 2010, Bujumbura, décembre, 2010, p. 61

⁹⁸PNUD, *op. cit.*, p. 22

l'ayant suivi. Le processus électoral de 2010 a été clôturé par les élections du 7 septembre de la même année.

Ainsi, le 20 septembre 2010, le Président de la CENI convoque-t-il une réunion pour évaluer le processus en général et le scrutin des collinaires en particulier. M. NDAYICARIYE a félicité ces chefs locaux en disant : « *Nos compatriotes des collines et quartiers du Burundi ont compris, peut être mieux que quiconque, le sens profond de la compétition électorale. Le calme et la tranquillité qui les ont caractérisés après les différents scrutins sont une preuve de notre affirmation et un socle solide pouvant soutenir tous les chantiers de paix dans notre pays*⁹⁹ ».

Même si le Président de la CENI a félicité les autorités locales pour leur comportement, le paysage politique n'a manqué d'être caractérisé par un malaise social entre les acteurs politiques, donnant naissance au contentieux électoral.

4.2.6. Contentieux électoral

Presque toutes les missions d'observation présentes sur terrain, attentives à l'évolution du Burundi depuis les élections communales de 2010, s'accordent que les élections se sont globalement bien déroulées. Mais une crise politique était désormais ouverte au sein de la classe politique.

En effet, ayant déjà entendu que certaines formations politiques ont boycotté la suite du processus électoral, elles accusent le parti vainqueur des élections de les avoir fraudées. Dès lors, des divergences s'observent au sein de la classe politique comme quoi les élections doivent être annulées selon ces partis en lice au parti vainqueur et ces proches qui, selon ces derniers l'annulation du scrutin serait un rêve.

Face à cette situation, la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (CECAB) fait sortir un communiqué en ces termes : « *si nous nous basons sur les rapports que nos observateurs ont établis à partir des bureaux de vote où ils ont été présents, ainsi que sur les rapports de la société civile, si nous tenons compte des réponses que les CEPI ont fournies face aux demandes de recours présentés par les partis qui ont refusé*

⁹⁹Discours du président de la CENI à l'ouverture de la retraite d'évaluation du processus électoral par les CEPI, Bujumbura, centre suédois, 20 septembre 2010, p. 4

de reconnaître les résultats des scrutins, nous estimons que [sc] à l'heure actuelle, il n'ya pas de raisons majeurs en faveur de la reprise de ces élections »¹⁰⁰.

L'absence d'une vision commune des politiques devient source du désaccord de continuation du processus pour certains. L'OAG affirme que dans cette conjoncture aucune solution pacifique au contentieux né des contestations des résultats des communales, les partenaires politiques n'ont pas été capables d'accorder les violons pour organiser un cadre de dialogue¹⁰¹. Ce qui nous pousse à poser une question ouverte à tout lecteur de ce travail : est-ce que les élections de 2010 ont conduit le pays vers la consolidation de la paix et la démocratie ?

Comme l'expérience du pays en matière des élections démontre que l'acceptation des résultats des scrutins est quelque fois difficile entre les partis en lice et même la gestion du contentieux électoral est un terrain à investir du point de vue technique et politique. Quand bien même l'organisation technique est bien assurée, les acteurs politiques des partis vaincus contestent souvent les résultats. Après les élections de 2010, le paysage politique a été caractérisé par l'absence d'une même vision et d'un sens de compromis des acteurs politiques. L'OAG affirme que dans le but d'éviter des confrontations, des conditions favorables doivent être mises en place pour rétablir la confiance entre les différents acteurs. Des mesures appropriées doivent être prises pour éviter que la confrontation ne soit pas la seule issue possible¹⁰².

De ce fait, il faut une formation approfondie des personnes en charge de ce volet crucial à savoir : les acteurs politiques, la société civile, les médias sans oublier que la sensibilisation de la population est d'une importance capitale. En conséquence, comme la violence n'est pas une issue favorable pour les différends, ce processus électoral a été marqué par la détermination du peuple burundais.

Conclusion partielle

Ayant constaté que ce chapitre a été consacré à la présentation du paysage politique de 1992, de la transformation politique que le pays a subie, des élections démocratiques de 1993 et la crise qui en est suivie, des négociations menant le pays aux accords de paix et

¹⁰⁰CECAB citée in Ethique et société, les Religions et le processus démocratique, vol 6, n°2, de mai-août 2010, pp. 141-142

¹⁰¹OAG, Burundi après les élections de 2010, le choix entre sortir ou entrer dans la crise, Bujumbura, 2010, p. 2

¹⁰²OAG, op. cit, p.14

de cessez-le-feu ainsi qu'à la reprise des élections démocratiques à caractère compétitif, le paysage politique du Burundi a été caractérisé par des crises répétitives et un régime monopartite non rassurant. La mise en place de la Charte de l'Unité Nationale ainsi que la constitution acceptant le pluralisme d'idées assure la consolidation de l'unité du peuple burundais.

Au Burundi comme ailleurs, l'ouverture de la vie politique s'accompagne de divers changements dans différents domaines de la vie publique. Le processus de démocratisation est le résultat des facteurs mixtes. D'une part, de la mobilisation voire des soulèvements des populations locales pour plus de droits et de libertés. D'autre part, de la communauté internationale cherchant à revoir ses politiques de partenariat et de coopération à partir des années 1990. On commence à contempler quelques lueurs émergeant des horizons grâce aux changements introduits par la Constitution de mars 1992 au niveau exécutif, législatif et judiciaire. Il se taille un environnement propice pour le rayonnement et l'épanouissement politique, social et psychologique pour ceux qui avaient longtemps cherché un cadre légal pour exprimer leurs idées.

Le passage du monopartisme au multipartisme se passe dans un contexte ravivé par la course au pouvoir. Et les élections compétitives de 1993 avaient montré des avancées significatives vers le processus de démocratisation. Cependant, après les élections de 1993, le pays est tombé dans une guerre civile, d'où des confrontations à main armée entre l'armée régulière et les mouvements rebelles, ce qui a causé d'énormes pertes humaines et matérielles remettant en cause par la suite la démocratie.

Dans ce contexte de pleine guerre, une série de négociations de paix a abouti à la conclusion des Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Signés le 28 août 2000, ils ont levé entre autres : les déséquilibres politico-ethniques et régionaux dans la gestion du pouvoir. A ce moment, le pays a repris le caractère libéral des élections en 2005 et en 2010 après la période de transition.

Dans le troisième et dernier chapitre, il sera question d'analyser le processus démocratique pendant la période qui lui été réservé, et comparer les élections qui se sont déroulées dans des contextes différents.

CHAPITRE III : PROCESSUS DEMOCRATIQUE AU BURUNDI : UNE ANALYSE COMPARATIVE DES ELECTIONS DE 1993 A 2010

L'ouverture du processus démocratique qu'entame le peuple burundais au cours des années 1990 est le fruit d'un long parcours. La démocratie est considérée comme une bonne forme de gouvernement adopté par la majorité de pays car elle diminue les tensions, les clivages entre acteurs politiques dans la société et l'écart entre le sujet et le dirigeant. Par ailleurs, au Burundi, le processus démocratique mérite une analyse soignée quant à son impact sur le paysage politique et une analyse comparative des élections démocratiques de 1993 à 2010 ainsi que la gestion du pays au cours de cette période.

A. IMPACT DE LA DEMOCRATIE SUR LE PAYSAGE POLITIQUE DE 1993

L'Histoire du Burundi est ponctuée de turbulences et de mutations qui présentent des impacts négatifs et positifs sur le paysage politique. En effet, les massacres et tueries intervenues après l'acquisition de l'indépendance et pendant le régime du monopartisme ont exercé un impact négatif. Mais l'avènement de la démocratie marque un pas non moins négligeable. Dès lors, l'impact de la démocratie est positif et ceci s'observe sur terrain dès son instauration.

On ne sera pas loin de la vérité si l'on affirme qu'à ce moment là, le paysage politique a subi des transformations dont la stabilité politique conduisant au changement pacifique de pouvoir et enfin les difficultés de cohabitation après avoir remis en cause les acquis de la démocratie.

1. La stabilité politique de 1993

L'impact de la démocratie dans le climat politique burundais se remarque au moment de l'adoption de la Charte de l'Unité Nationale et de la Constitution qui autorise le pluralisme d'idées qui vient au moment si longtemps attendu pour la cohésion sociale.

Ici, nous rejoignons BUYOYA Pierre quand il affirme dans son ouvrage "Mission possible", que la progression vers le multipartisme a été préparée d'une façon méthodique, que le Burundi n'avait pas connu de heurts, de grandes bagarres comme

ailleurs en Afrique parce qu'il avait toujours privilégié le dialogue de tous les partis politiques¹⁰³.

En général, l'adoption de la Charte de l'unité et de la Constitution de 1992 a exercé un impact évident : Des changements s'opèrent dans le pays et stabilisent le climat politique. En effet, c'est avec cette nouvelle forme de gouvernement que le pays reçoit des institutions issues des élections. Par ailleurs, l'ouverture du Burundi à cette nouvelle ère a été un facteur propice stabilisant le pays et équilibrant l'appareil politico-administratif.

2. Le changement du pouvoir de 1993

En présence de plusieurs observateurs tant nationaux qu'internationaux, le Burundi passe à sa première expérience de maturité politique en se choisissant démocratiquement le Président. Selon Marc MANIRAKIZA, le 1^{er} juin 1993, tous les burundais et Burundaises se rendirent massivement aux urnes, dans le calme et la dignité¹⁰⁴.

En effet, les élections du 1^{er} juin 1993 font passer le pays au changement du régime par lequel se voit transformer le paysage politique. En plus du passage du monopartisme au pluralisme, le pays reçoit au sommet des chefs élus démocratiquement. Le passage du bâton de commandement entre BUYOYA et NDADAYE se fait dans un climat d'entente. Conformément à la constitution d'alors, ce dernier mettra en place son gouvernement. Au sein de ce gouvernement, le président NDADAYE a désigné Sylvie KINIGI au poste de Premier Ministre. MANIRAKIZA l'appelle « *un gouvernement de sagesse* »¹⁰⁵.

Ce gouvernement de sage formé par le Président NDADAYE voulait éviter ce que CHRETIEN J.P et MUKURI M. appellent des clivages dans la répartition des pouvoirs : « c'est l'accès au pouvoir qui était le nœud de l'antagonisme. Et c'est la polarisation politique [...] qui a engendré la tension, la méfiance et la haine qu'on observe aujourd'hui »¹⁰⁶.

¹⁰³BUYOYA (P.) cité par MANIRAKIZA (M.), in, *op. cit*, p. 26

¹⁰⁴MANIRAKIZA (M.), *op. cit*, p. 73

¹⁰⁵MANIRAKIZA (M.), *op cit*, p. 113

¹⁰⁶CHRETIEN J- P. et MUKURI M. (dir.), Burundi. La fracture identitaire. Logique de violence et certitudes ethniques, Paris, Karthala, 2002, pp. 10-11

L'alternance au pouvoir qui était impeccable entre le président sortant et le président entrant a respecté les principes de la démocratie. Cependant, ce changement de bâton de commandement devient source de la méchanceté, de la haine et de la méfiance pour certaines gens appelés des antidémocrates. Dès lors, la forme de gouvernement nouvellement instaurée est menacée et des difficultés de cohabitation siègent dans certains esprits.

3. Les difficultés de la cohabitation après la mort du président en 1993

Tout commence avec l'assassinat du président NDADAYE Melchior. Cette mort devient le début de l'instabilité, de l'insécurité et des difficultés de cohabitation dans le pays, compromettant par la suite la démocratie qu'on venait d'établir au Burundi. A ce propos nous rejoignons l'idée de BUYOYA (P.) quand il dit : « *le coup d'Etat du 21 octobre 1993 a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Et la cacophonie au sommet de l'Etat a envenimé les rapports entre les Hutu et les Tutsi* »¹⁰⁷

A cause de cet assassinat, naît une guerre civile qui durera plus d'une décennie sur tout le territoire burundais et comme l'affirme HARERIMANA J. Bosco, il s'en est suivi des conséquences négatives. Ecoutons-le en ces termes : « *le début de la violation massive des droits de l'homme, particulièrement le droit à la vie* »¹⁰⁸. Cette mort plonge le pays dans un gouffre du chaos généralisé pour tous les habitants vivant sur le sol burundais. Bon nombre de burundais prennent refuges dans les pays limitrophes. Dans ces moments du putsch, la classe politique est-elle aussi déstabilisée du fait que le sommet de l'Etat était resté vacant et les organisateurs dudit coup auront du mal à cohabiter avec les leaders qui étaient issus de ce changement du pouvoir.

Dans ce contexte, des tensions, des bagarres de tout genre se manifestent partout. Ici et là, les principes démocratiques tels que la liberté, les droits de l'homme sont bafoués car des incarcérations, des exécutions, des tueries et massacres se faisaient entendre du jour au lendemain. Pour les défenseurs de la démocratie, il se manifeste un mécontentement total, une déception qui fera que certains finissent par entrer dans le maquis afin de lutter pour la démocratie compromise. C'est ainsi que la Radio

¹⁰⁷BUYOYA (P.), Les négociations inter burundaises : La longue marche vers la paix, Paris, Harmattan, p. 61

¹⁰⁸HARERIMANA (J.B.), Processus démocratique des débuts des années 1990 et respect des droits de l'homme au Burundi, Bujumbura, DESS, Chaire Unesco pour l'éducation à la paix et la résolution pacifique des conflits, 2011, p. 23

Rutomorangingo née de ce collision ne cesse de planter son venin par certains de ces termes : « *le plan des antidémocrates est une œuvre diabolique car seul le diable peut s'imaginer pouvoir exterminer tout un peuple pour la simple raison que ce peuple a voté la démocratie* »¹⁰⁹ .

Ainsi donc, cet assassinat du président élu démocratiquement a-t-il eu un effet pervers déstabilisant le paysage politique. Le pays demeure dans cette situation bouleversée plus d'une décennie durant. Sachant que sans paix la démocratie perd directement son sens, le pays est resté dans un état de déstabilisation et la paix ne sera retrouvée qu'après les différentes négociations en particulier celle d'Arusha comme nous l'avons entendu dans le chapitre précédent.

B. PROCESSUS DEMOCRATIQUE DE 1993- 2010

1. Libéralisation de la scène politique nationale

Depuis l'établissement de la démocratie au cours des années 1990 dans le paysage politique burundais, celle-ci a été marquée par des succès et d'insuccès. En effet, cette libéralisation de la scène politique a donné non seulement naissance à des formations politiques mais également des organisations de la société civile ainsi que la liberté de la presse. Ainsi, comme nous l'avons déjà signalé, des avancées sont observées grâce aux changements introduits par la nouvelle constitution de mars 1992 au niveau d'organisation des élections de 1993 et des institutions politico-administratives. Même si l'instauration de la démocratie a connu de succès au départ, est intervenue une période d'insuccès après.

2. Périodes d'insuccès de la démocratie après 1993

Au Burundi, la démocratie déjà flétrie a connu de périodes d'insuccès et celle-ci a transformé le paysage politique. A ce constat, nous sommes d'accord avec J.B. HARERIMANA qui dit que l'ouverture du Burundi à la démocratie aboutit à la libéralisation de la scène politique qui entraîne avec elle l'éclosion en cascade des partis politiques¹¹⁰ .

A cet effet, après l'épanouissement éphémère de la classe politique, le pays est tombé dans une confusion sans issue quelques temps après l'instauration de la démocratie. Par

¹⁰⁹DUPAQUIER (J.F.) et NDARISHIKANYE (B.), Burundi. Le venin de la haine, Reporters sans frontières, Paris, 1995

¹¹⁰ HARERIMANA (J. B.), *op. cit*, p. 49

ailleurs, au lieu de consolider l'image du pays rayonné par les partis politiques, le pays sombra dans la guerre. En conséquence, des pertes en vies humaines et matérielles, des détensions arbitraires, des maux de tout genre trouvent un terrain favorable.

Nonobstant, la démocratie a pu résister à ces vagues d'insécurité politique malgré la transformation du paysage politique. Le pays s'est engagé à des différentes négociations en vue de retrouver la paix et de reprendre la pratique électorale à caractère concurrentiel en 2005 et en 2010.

C. EFFETS DES RESULTATS DES ELECTIONS DE 1993 A 2010

1. Effets des résultats des élections de 1993 à 2010

Les résultats des campagnes présidentielles et législatives de 1993 étaient centrés sur l'influence de l'identité ethnique. Ces résultats sont proclamés après les différents scrutins. Comme nous l'avons déjà souligné dans les pages précédentes relatives au déroulement des élections, parmi les partis en lice en cette période, le FRODEBU s'est classé avec beaucoup de voix que ce soit pour les présidentielles que pour les législatives. Son principal concurrent, l'UPRONA, qui le hâta le pas à deuxième place aurait commencé à semer la haine, la méfiance et ses membres se jettent le tort en s'accusant mutuellement. NGENDAKUMANA P. Claver nous dit que le Président NDADAYE a essayé de conseiller les upronistes d'éviter de se chamailler car la rivalité en démocratie laisse certes apparaître des vainqueurs et des vaincus, mais la modestie requiert qu'on accepte les résultats des urnes même si le mécontentement ne peut ne pas manquer¹¹¹, mais en vain.

Les résultats de ces deux scrutins de 1993 ont conduit les partis en compétition dans deux atmosphères bien différentes. Pour les frodebustes vainqueurs des élections, c'était la joie à rameaux en fêtant la victoire tandis que pour les upronistes vaincus de la compétition, le mécontentement et la haine les encombrèrent.

Conformément au processus démocratique, les élections de 2005 ont suivi la conclusion de l'Accord d'Arusha et ont mis en application la continuation de cessez-le-feu global. Elles ont été remportées par le CNDD-FDD. Tout le pays jouit de la paix retrouvée et se prépare enfin pour les élections qui suivront c'est-à-dire celles de 2010.

¹¹¹NGENDAKUMANA (P.C.), Analyse de la contribution de l'église catholique à la démocratisation du Burundi au processus de paix de 1990 à 2005, Bujumbura, FLSH, 2012, p. 65

2. Effets des résultats des élections de 2010

Pour bien préparer aux élections de 2010, les concurrents ont mené une campagne très objective. Avec leurs programmes, tous les partis en lice espéraient gagner les élections. Dès la proclamation des résultats provisoires des élections communales, le parti CNDD-FDD est sorti victorieux du scrutin avec 64,03%.

Les partis vaincus qui étaient en compétition avec celui-ci conteste les résultats et accuse le parti vainqueur d'avoir volé le scrutin et demandera enfin son annulation. Vu que leur expérience devient vaine, certains des partis insatisfaits de ce scrutin se réunissent au sein de l'ADC - IKIBIRI et boycottent la suite du processus électoral.

En conclusion, les effets étaient divergents après les élections de 2010 : les membres du CNDD-FDD qui ont participé à la suite des élections et qui sont sortis vainqueurs de tous les scrutins fêtent leur victoire, tandis les partis de l'ADC-IKIBIRI qui avaient fait chaise-vide aux prochains scrutins sont remplis du mécontentement.

D. COMPARAISON DES ELECTIONS DE 1993 A 2010

Les élections démocratiques de 1993 à 2010 nécessitent de mener une analyse comparative quant au découpage électoral et à leurs points de convergences et de divergences. Les élections de 2005 et celles de 2010 sont presque semblables quant à leur organisation. La différence est que seules les élections de 2005 ont été précédées du référendum constitutionnel comme celles de 1993.

1. Analyse du découpage électoral de 1993 à 2010

Pour les élections de 1993 et celles de 2005 et 2010, le découpage administratif n'est pas le même. C'est vrai que les organisateurs de ces élections se sont servis de la carte administrative du Burundi, mais la seule différence réside au niveau des électeurs vivant en dehors des frontières nationales. La modification est expliquée par les effets de la crise qui ont dispersé plusieurs nationaux dans les pays limitrophes du Burundi. C'est ainsi que, des bureaux de vote furent ouverts dans les pays de la sous région ou même des pays éloignés. Ce qui n'était pas le cas pour les élections de 1993.

2. Convergences et divergences des élections de 1993 à 2010

Les élections de 1993 à 2010 ont toutes connu un suffrage universel direct tant pour les présidentielles que pour les législatives, sauf que pour les élections de 2005 le président est élu par les deux chambres basse et haute en séance plénière.

En 1993, la CEN nommée a été vite dissoute suite à des contestations qui ont éclaté entre les membres de ladite commission. Même en 2010, avec les polémiques constatées entre les acteurs politiques, le premier groupe de la CENI a été annulé puis on a mis en place une CENI consensuelle. Rappelons que la CENI de 2005 a été nommée une fois pour toutes et son président a prêté serment à l'assemblée nationale de transition. Cette institution a été opérationnelle tout au long du processus et n'a pas connu de querelles internes comme la CEN de 1993 et externe comme la CENI de 2010.

Au moment des campagnes électorales pour ces élections, signalons que l'usage des moyens de l'Etat ont été utilisés par exemple les véhicules d'Etat pour déplacer leur militants respectifs. En effet, en 1993 le parti qui était au pouvoir avait entrepris ces pratiques et était décrié par les autres acteurs politiques en compétition mais en 2010 ces moyens ont été utilisés par les partis au gouvernement, décriés cette fois-ci à maintes reprises par l'OLUCOME.

Un projet de constitution a été soumis au référendum pour les élections de 1993 et celles de 2005 mais ce n'était pas le cas pour les élections de 2010. Le processus électoral de 2010 diffère énormément de celui de 1993. En outre, les élections de 1993 se divergent de celles de 2005 et de 2010 par leurs textes législatifs. Ainsi donc, les élections démocratiques de 1993 se servent des textes régissant la Charte de l'unité nationale pour assurer la cohésion sociale, alors que celles de 2005 et de 2010 s'inspirent des termes de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi qui prolonge l'ethnicité dans les institutions ainsi que les différents protocoles additionnels dudit accord.

En 1993, le code électoral régissant ces élections était préparé par la CEN et après sa préparation, ce texte a été envoyé au conseil des ministres, et puis, au lieu de l'envoyer à l'assemblée pour l'amender ou l'approuver, il a été envoyé directement au Président de la République pour procéder à sa promulgation ce qui suscite une absence de

transparence éventuelle. Par contre en 2005 et en 2010, les textes régissant les élections ont été préparées par la CENI et avant d'être promulgués par le Président de la République, ils ont dû passer au Conseil des ministres et à la Chambre basse puis retournent au sein de la CENI afin d'inclure les éventuels amendements et recommandations faits par ces institutions. Et ne seront promulgués par le Président de la République qu'après l'assentiment de l'Assemblée Nationale.

Alors que les élections démocratiques de 1993 s'étaient tenues à 2 niveaux seulement dont les présidentielles et les législatives, celles de 2005 et 2010 se sont vu ajouter de niveaux. Quant à leur organisation, les élections de 2010 étaient organisées à 5 niveaux différents : à savoir les élections communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires de même que celles de 2005 étaient tenues à 5 niveaux. La seule différence est que les présidentielles de 2005 ont connu un suffrage universel indirect.

Durant toutes les élections de 1993, des partis politiques étaient en compétition. Toutes les listes électorales provenaient des partis politiques, il se comprend qu'on n'avait aucun indépendant. Mais en 2005 et 2010, en plus des listes en provenance des partis politiques, on observe aussi bien des listes de candidature des indépendants. Par ailleurs, au moment des élections législatives de 1993, les candidats se sont présentés dans leur circonscription respective même s'ils étaient mandatés par leurs partis. Par contre en 2005 et en 2010, les élections des membres de la chambre basse se sont faites par des listes bloquées. Cette pratique ne laisse pas la voie démocratique et suscite moins de transparence ; la population peut ainsi se choisir un candidat voulu ou non selon qu'il occupe une place avantageuse sur la liste.

Pour ce qui est de la transmission de l'information, la presse joue un rôle louable lors de ces moments cruciaux. En 1993, même si la presse privée avait déjà vu le jour, elle n'avait pas de moyens pour jouer son rôle convenablement étant donné que le monopartisme qui avait commandé plus de trois décennies n'accordait pas la liberté de la presse. A cette époque, seule la BBC révélait des irrégularités tandis qu'en 2005 et 2010, des radios ont travaillé en synergie avec la radio nationale et les journaux pour signaler des éventuelles irrégularités.

De notre part, les processus électoraux de 2005 et de 2010 paraissent être les mieux planifiés et mieux transparents en ce qui est de la préparation des textes et l'organisation du scrutin ainsi que la suppression du suffrage universel indirect à

l'endroit du président. Mais, des irrégularités et des imperfections n'ont pas manqué. A titre d'exemple, le phénomène des listes bloquées qui provoque des interrogations au sein des électeurs, un temps plus étroit pour le processus : la préparation et le déroulement de plusieurs scrutins, le boycott, la violence de tout genre et le règlement de contentieux électoral qui causent un malaise social.

E. GESTION DU POUVOIR

Durant la période de 1992 à 2000, la gestion administrative du pays est assurée selon la conjoncture. En effet, avant la tenue des élections de 1993, la population burundaise vivait en bonne intelligence et cohabitait pacifiquement. Par ailleurs, les décideurs politiques de cette époque ont mis en place une constitution qui assurait la cohésion sociale et engageait le pays dans une démocratie pluraliste. En matière de gestion des conflits, l'ordre et l'unité au sein de la population étaient maintenus par les autorités administratives. Ces dernières étaient aidées dans leurs tâches par les Bashingantahe, une institution respectée dans le règlement des litiges.

Après l'organisation des élections de 1993, la population burundaise a accueilli favorablement et massivement l'instauration de la démocratie en se choisissant ses dirigeants. De ce fait, la majorité des burundais jouissait de l'espoir d'un gouvernement juste, démocratique et équitable. Ces responsables du pouvoir issus des élections se préoccupent du bien être de toute la population burundaise afin de promouvoir la démocratie et le développement économique durable.

Cependant, après avoir assassiné le Président de la République et ses proches collaborateurs, les pratiques de violences s'en sont suivies et les réactions ont été nombreuses au sein de la classe politique. Enfin, le vide institutionnel créé par ce putsch de 1993 a transformé le paysage politique car le pays est devenu un terrain favorable pour la guerre civile. Ce coup était jugé par NTIBANTUNGANYA Sylvestre comme « l'aboutissement dramatique du refus de la démocratie au Burundi »¹¹².

En effet, cet événement tragique a changé non seulement la vie de la population mais également a créé des troubles au sein des gestionnaires du pays. Pour la population, une grande partie a quitté le sol national et a trouvé refuge au-delà des frontières nationales

¹¹²NTIBANTUNGANYA (S.), Une démocratie pour tous les Burundais, une Guerre "ethno-civile" s'installe, V 2, Paris, Harmattan, 1999, p. 40

et il ya encore ceux qui ne sont pas retournés ; une autre partie qui n'a pas quitté le pays a trouvé refuge à l'intérieur du pays formant ainsi des camps de déplacés dans ces périodes de guerre civile. Les décideurs se retrouvent eux aussi face à une situation très difficile à gérer. Mais au moyen des négociations, ils ont trouvé des solutions aux problèmes et la paix viendra après la signature de l'Accord d'Arusha.

La gestion du pays en cette période a subi des mutations politiques. Différents gestionnaires se sont succédés, entre autres, un gouvernement élu démocratiquement (1993), un gouvernement conventionnel (1994), consensuel (1994-1996), et un gouvernement issu du coup d'Etat de (1996-2000) et qui a subi un embargo, un gouvernement de transition (2001-2005) a suivi la période de l'embargo avant que la gestion politico administrative ne revienne aux vainqueurs des élections de 2005 et 2010.

Conclusion partielle

Au total, nous retenons l'idée selon laquelle, le processus démocratique qu'entame le peuple burundais est le fruit d'un long parcours, et a connu de succès et d'insuccès. Pendant la période du processus électoral, les effets des résultats causent des comportements différents chez les concurrents, selon qu'ils ont obtenu des voix au cours du suffrage ou non.

Au sujet d'une analyse des élections de 1993 à 2010, nous sommes partis d'une analyse du découpage électoral de la première élection de 1993 jusqu'aux résultats de la dernière élection de 2010. De cette analyse, les processus électoraux de 2005 et de 2010 auront paru mieux planifiés que celui de 1993. De ce fait, l'influence de la démocratie se manifeste au moment des élections. Celle-ci n'est pas moins importante dans le paysage politique Burundais.

Bref, le processus démocratique instauré au Burundi a connu des avancées et des recules et différents gouvernements se sont succédés selon la conjoncture du moment transformant chaque fois le paysage politique du Burundi.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail était centré sur le « **Processus démocratique et transformation du paysage politique burundais: de 1993 à 2010** » et s'articulait autour de trois chapitres.

Au cours du premier chapitre caractérisé par l'aspect théorique, nous avons essayé de définir certains concepts-clés, à savoir le système politique, la démocratie et ses fondements enfin l'élection en général.

Nous sommes arrivés à constater que la démocratie date des siècles ; elle a été créée pour la première fois dans les Cités de la Grèce antique. Comme les auteurs l'affirment, cette forme de gouvernement est répandue dans le monde et a progressé dans la modernité franchissant des pas vers son épanouissement. La démocratie n'est pas statique, elle peut être améliorée et elle est une démarche sans fin. Par ailleurs, elle est accompagnée des ingrédients dont les élections, la liberté, etc. Ainsi donc, dans ce chapitre nous avons essayé d'élucider certaines théories qui nous ont aidées à traiter concrètement la partie empirique.

Au deuxième chapitre, nous avons fait la description du paysage politique burundais de 1992, et les différents moments qui se sont produits au cours de la période d'étude. En effet, l'évolution du paysage politique du Burundi a été caractérisée par des crises répétitives et un règne d'un monopartisme non rassurant pour tous les Burundais. L'adoption de la Charte de l'Unité Nationale ainsi qu'une constitution acceptant le pluralisme d'idées assure la consolidation de la cohésion sociale. La libéralisation de la scène politique burundaise a entraîné la création de formations politiques après la conférence de la Baule.

En effet, la libéralisation de la scène politique burundaise est le résultat des facteurs mixtes. Les facteurs internes, des mobilisations voire des soulèvements de la population locale voulant plus de droits et de libertés. Les facteurs externes ensuite, la communauté internationale cherchant à revoir ses politiques de partenariat et de coopération avec les Etats africains après la fin de la rivalité Est-Ouest et la conférence de la Baule incitent ces Etats à adopter la démocratie, inclus le Burundi. Cette situation a accéléré le processus de démocratisation entraînant la création des formations politiques.

Au Burundi, le passage du monopartisme au multipartisme se passe dans un contexte ravivé par la course au pouvoir. Cette ouverture de la vie politique s'accompagne de

changements dans d'autres domaines de la vie publique. Des avancées dans la vie politique et sociale sont observées grâce aux changements dus à la constitution de 1992, un environnement propice pour le rayonnement et l'épanouissement politique, social et psychologique pour ceux qui avaient longtemps cherché un cadre légal pour exprimer librement leurs idées.

L'organisation des élections démocratiques était nécessaire pour la mise en place des institutions démocratiques et légitimes. Les défenseurs de la démocratie jouissaient d'un espoir de voir le pays organiser des élections démocratiques à caractère libéral en 1993. Les différents scrutins avaient des enjeux et s'étaient déroulés dans le calme. Cependant, cet espoir qui est né de l'instauration de la démocratie est vite perdu après les événements sanglants du 21 octobre 1993 et les massacres ont succédé le putsch de cette époque. Une guerre civile qui a duré plus d'une décennie change l'image du Burundi qui venait d'établir une forme de gouvernement adoptée par la majorité des pays dans le monde.

Toutefois, des négociations en vue du rétablissement de la démocratie ont suivi cette tragédie et ont permis aux différentes parties prenantes d'arriver à un partenariat politique. L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ramenait cet espoir perdu entre les politiques et la masse populaire. Avec ce passage, le Burundi a organisé les élections post-transition de 2005 mettant en application l'Accord de cessez-le-feu. Après ces élections le gouvernement burundais a ouvert un cadre de dialogue permanent des formations politiques en vue de réussir la démocratie. Et les élections de 2010, censées être inclusives, n'ont pas été bénéfiques pour tous les partis en lice, étant donné que certains partis se sont retirés du processus électoral. Ce dernier a causé de contentieux électoral, un malaise social et politique.

Au troisième chapitre, nous avons analysé le processus démocratique et nous avons essayé de comparer les élections de 1993 à 2010. Nous avons montré comment la démocratie a un impact sur le paysage politique du pays. Les politiques ont donné une interprétation différente et ont implanté leur vision au sein de la masse populaire ce qui a débouché sur une stabilité éphémère, le changement du pouvoir, et par la suite l'instabilité du paysage politique. Rappelons également que nous avons constaté que les élections de 1993 à 2010 connaissaient un découpage électoral différent et avaient des traits communs et de divergences.

En somme, la forme de gouvernement ainsi instaurée au Burundi des années 1990 a un impact positif car le pays s'ouvre à la liberté d'expression, d'opinion, à la naissance de la société civile, des syndicats et aux formations des partis politiques malgré quelques irrégularités.

Cette libéralisation de la scène politique a transformé le paysage politique du pays. D'abord, lors de l'établissement de la démocratie, le Burundi a abandonné un régime monopartite au profit du régime multipartiste. Ensuite, après une éclosion en cascade de cette nouvelle forme de gouvernement, le pays est tombé dans une crise de guerre rompant les acquis de la démocratie. Enfin, comme ces acquis n'étaient pas perdus totalement, le pays s'est ouvert à une série de négociations dénommées les Accords d'Arusha qui ramènent le pays à une réalité de paix ainsi recherchée.

L'influence de la démocratie dans le climat politique burundais est très importante même si le pays a subi des transformations dans son paysage politique dès l'instauration de cette nouvelle forme de gouvernement; une question reste néanmoins pendante pour les chercheurs ultérieurs à savoir, est-ce que la réapparition du multipartisme sur la scène politique burundaise était-elle source de la crise de 1993 ?

Après des années de guerre civile atroce, il faudra analyser l'état des lieux de la démocratie, si ses principes que tout le monde voudrait imposer comme un remède aux problèmes du pays sont sauvegardés, car sans le respect des fondements démocratiques, entre autres, la liberté, la promotion des droits de l'homme, la sauvegarde de la paix, l'organisation libre et transparente des élections, le paysage politique se transforme mais la démocratie perd son sens primordial. D'ailleurs, les négociations entre les politiques et la pratique électorale inclusive s'avèrent nécessaires parce que dans un pays démocratique tout pouvoir est fondé sur la légitimité et la légalité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Ouvrages généraux

1. BERNOUX (P.), La sociologie des organisations, Paris, Seuil, 1985
2. CHEVALIER (J-J.), La pensée politique, situation de démocratie, Paris, Seuil-Gallimard, 2001
3. CHRETIEN (J- P.) et MUKURI (M.) dir., Burundi, la fracture identitaire. Logique de violence et certitudes ethniques, Paris, Karthala, 2002
4. CONTOGEOGRIS (G.), Histoire de la Grèce, Paris, Hatier, 1992
5. DAVID (D.), Les systèmes politiques et économiques, la démocratie, Paris, Gamma, 2003
6. DOUGLAS (S.) et al, Comment mener les discussions difficiles, Paris, Seuil, 2001
7. DUHAMEL (O.), Les démocraties : régimes, histoires, exigences, Paris, Seuil, 1993
8. DUVERGER (M.), Les partis politiques, Paris, LDGJ, 1957
9. GINGRAS (A-M.) dir., La communication politique, enjeux et perspectives, Québec, Presse Universitaire de Québec, 2003
10. LAVROFF (D-G.), Les partis politiques en Afrique noire, Paris, PUF, 1970
11. MANIRAKIZA (M.), Le Burundi : Quand le passé ne passe pas (BUYOYA1-NDADAYE 1987-1993), Bruxelles, Longue vue, 2002
12. Mappa (S.), Développer par la démocratie, injonctions occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala, 1995
13. Idem, Puissance et impuissance de l'Etat, les pouvoirs en question au Nord et au Sud, Paris, Karthala, 1996
14. Mayer (N.) et PERRINEAU (P.), Les comportements politiques, Paris, Armand Colin, 1992
15. NTIBANTUNGANYA (S.), Une démocratie pour tous les burundais. Une guerre "ethno-civile" s'installe, vol 2, Paris, Harmattan, 1999
16. POLSBY (N-W.), L'électeur et le Politique, New York, Charles scribner's sons, 1968
17. POLSBY (N-W.) et WILDAVSKY (A.), Les élections présidentielles aux Etats Unis, Vol2, Paris, economica, 1980
18. SICARD (P.), Les partis et la vie politique aux Etats Unis, Paris, Armand Colin, 2012
19. STEFAAN (M.) et FRANK (V- A.), Evolution socio-économique du Burundi (1999-2000) et les coûts d'une guerre civile, Bruxelles, Anvers, 2000

20. SCHWARTZENBERG (R-G.), Sociologie politique, vol4, Paris, Montchrestien, 1977

21. TOCQUEVILLE (A.), De la démocratie en Amérique, Paris, Nouveaux horizons, 1835

II. Mémoires et Thèses

1. BAGAYA (A.), Stratégies de conquête du pouvoir par les politiques burundais : De la logique institutionnelle à la lutte armée, Bujumbura, UB, FLSH, 2003

2. BAVAKURE (A.), Analyse de la place de la femme dans les élections communales de 2010: cas de la province de Gitega, Bujumbura, UB, FLSH, 2013

3. GATORE (S.), Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005 au Burundi, essai d'analyse comparative, Bujumbura, UB, FLSH, 2011

4. HARERIMANA (J-B.), Processus démocratique des débuts des années 1990 et respect des droits de l'homme au Burundi, Bujumbura, Chaire Unesco en Education à la paix et la Résolution pacifique des conflits, 2011

5. MANIRAGORA (E.), A quoi servent les élections au Burundi, études à partir de perceptions populaires dans la commune de GASORWE, Bujumbura, FLSH, 2003-2004

6. MPAWENAYO (J-B.), Analyse comparative des élections législatives, de 1993 et celles de 2010 au Burundi, Bujumbura, UB, FLSH, 2012

7. NDABUNGANIYE (V.), Etude de l' " Embargo " imposé contre le Burundi le 31/07/1996 : aspect juridique, Bujumbura, Faculté de droit, 2001

8. NDAGIJIMANA (S.), Essai d'étude sur les partis politiques de l'opposition au Burundi (1993-1995), UB, FLSH, 1996

9. NDAYISHIMIYE (J.), La communication politique au temps de la violence au Burundi: analyse politique à partir des interactions discursives (1993-2003), Bujumbura, FLSH, 2008

10. NIMUBONA (J.), Election présidentielle du 1^{er} juin 1993 au Burundi : problématique et légitimation en situation de dynamique sociopolitique, Bordeaux, Université de Bordeaux I, 1994

11. NIYUKURI (L.), Conflit et négociations politiques : cas du Burundi (1993-2000), Bujumbura, UB, FLSH, 2003

12. NKEZABAHIZI (E.), Ethnicité ou piège à la démocratisation des institutions au Burundi : Essai d'analyse, Bujumbura, UB, FLSH, 2008

III. Textes officiels

1. Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, Arusha, 2000

2. Codes et lois du Burundi, T1, Ministère de la justice, C.E.D.J, 2006

3. République du Burundi, Constitution du Burundi du 18 mars 2005

4. Décret-loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques

5. Loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n°1/015 portant code électoral

IV. Rapports

1. CENI, Rapport général sur le processus électoral de 2010, Bujumbura, décembre 2010
2. COSOME, Rapport général de l'observation des élections de 2010, Bujumbura, décembre, 2010
3. Ligue burundaise des droits de l'homme, évolution mitigée du processus de paix, rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme au Burundi, janvier-mai, 2003
4. OAG, Burundi, une gouvernance fortement marquée par le spectre des élections de 2010, Bujumbura, 2009
5. OAG, Etat des lieux des partis politiques burundais à la veille des élections de 2010, Bujumbura, 2009
6. OAG, Burundi après les élections de 2010, le choix entre sortir ou entrer dans la crise, Bujumbura, 2010
7. République du Burundi, Commission Constitutionnelle, Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi, Bujumbura, 1991
8. PNUD-Burundi, Elections de 2010, Bujumbura, 2011

V. Journaux

1. CHRISTIAN (C.) et HUGO (S.), « Sommet de la Baule : l'avertissement », *Jeune Afrique*, n° 1539 du 27 juin au 3 juillet 1990
2. Dupaquier (J-F) et NDARISHIKANYE (B.), « Burundi, le venin de la haine », *Reporters sans Frontières*, Paris, 1995
3. GAHIMBARE (S.), « à la veille du premier rendez-vous électoral », *Le Renouveau du Burundi*, n°7782, du 8 avril 2010
4. NIMBONA (A.), « présentation des résultats définitifs des élections communales », *Le Renouveau du Burundi*, n°7811, du lundi 14 juin 2010
5. NTIBANTUNGANYA (S.), « Spécial présidentielles 93 », *Aube de la démocratie*, n°19, du 16 au 31 mai 1993

VI. Internet

1. <http://www.Monde.diplomatique.fr/mav/92/PIRONET/14871> consulté le 27 août 2013
2. www.fr.Wikipedia.Org/wiki/Démocratie_participative, consulté le 20 janvier 2014
3. www.Cosome.bi/spip.php?article_107, 2009 consulté le 20 mars 2014

ANNEXES

Chronologie de l'agrément des partis politiques

Partis politiques	Date d'agrément
1. UPRONA ¹¹³ (Unité pour le Progrès National)	07 janvier 1962 et 14 Mai 1992
2. SAHWANYA- FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi)	23 juillet 1992
3. P.R.P. (Parti pour la Réconciliation du Peuple)	30 juin 1992
4. P.P. (Parti du Peuple)	30 juin 1992
5. R.P.B. (Rassemblement du Peuple Burundais)	12 août 1992
6. ANADDE (Alliance Nationale pour le Droit et le Développement)	18 août 1992
7. RADDES (Ralliement pour la Démocratie et le Développement)	20 juillet 1992
8. P.L. (Parti Libéral)	23 octobre 1992
9. P.S.D. (Parti social Démocrate)	20 février 1993
10. P.I.T. (Parti Indépendant des travailleurs)	13 avril 1993
11. INKINZO (Ijambory'Abanyagihugu)	08 mai 1993
12. ABASA (Alliance Burundo-Africaine du Salut)	09 juillet 1993
13. PARENA (Parti pour le Redressement National)	03 août 1994
14. VERT- INTWARI (Alliance des Vaillants)	01 mars 1996
15. SANGWE-PADER (Parti pour la Démocratie et la Réconciliation)	01 août 2002
16. ALIDE (Alliance Libérale Démocratique)	12 septembre 2002
17. UPD (Union pour la paix et le Développement)	12 septembre 2002
18. NADDEBU (Nouvelle Alliance pour la Démocratie et le Développement au Burundi)	12 septembre 2002
19. PAJUDE (Parti pour la justice et la Démocratie)	12 septembre 2002
20. M.R.C (Mouvement de Rassemblement pour la Réhabilitation du citoyen)	20 novembre 2002

¹¹³Le parti UPRONA a été agréé pour la 1^{ère} fois le 07 janvier 1962. La date du 14 mai 1992 marque la date du renouvellement de l'agrément pour se conformer à la constitution de 1992

21. SONOVI (Société non- violente)	30 décembre 2002
22. RUSANGI (Parti pour la Reconstruction de la Nation Burundaise dans le Développement Communautaire)	31 décembre 2003
23. PACONA- ABASANGIRAJAMBO (Parti pour la Concorde Nationale)	16 février 2004
24. PPD RR- ABAVANDIMWE (Parti pour la paix, la Démocratie, la Réconciliation et la Reconstruction)	17 mars 2004
25. PARIBU- INTAHEMANA (Parti pour le Renouveau Intégral du Burundi)	20 septembre 2004
26. ABAHUZA (Parti pour la Restauration de la Monarchie et le Dialogue)	20 septembre 2004
27. PML-ABANYAMWETE (Parti pour la Promotion et la solidarité des masses Laborieuses)	11 octobre 2004
28. Inama y'Abanyagihugu Baharanira Demokarasi « CNDD-FDD »	10 janvier 2005
29. « KAZE-FDD »(Front pour la Défense de la Démocratie)	11 janvier 2005
30. « FNL-ICANZO ABAHUMURIZA » (Front National de Libération)	11 janvier 2005
31. « FROLINA- ABANYAMURYANGO » (Front pour la Libération Nationale)	12 janvier 2005
32. P.M.P- ABAGENDERABANGA (Parti Monarchique parlementaire)	12 janvier 2005
33. « CNDD » (Conseil National pour la Défense de la Démocratie)	13 janvier 2005
34. « PALIPE-AGAKIZA »(Parti Libéral du Peuple Burundais)	17 janvier 2005
35. « PIEBU-ABANYESHAKA » (Parti pour l'Indépendance Economique du Burundi)	14 février 2005
36. « FEDS- SANGIRA » (Forum pour l'Equité, le Développement, la Démocratie et la Souveraineté)	30 septembre 2005
37. « PTD »- TWUNGURUNANI (Parti des travailleurs et de la Démocratie)	24 avril 2008
38. Parti SAHWANYA- FRODEBU NYAKURI-IRAGI RYA NDADAYE	29 juillet 2008
39. URUNANI RW'IMVUGAKURI; A.D.R (Alliance Démocratique pour le Renouveau)	04 août 2008

40. « RADEBU » (Rassemblement des Démocraties pour le Développement au Burundi)	20 février 2009
41. « CDP » (Conseil des Patriotes)	13 mars 2009
42. « FNL » (Front National pour la libération)	21 avril 2009
43. « MSD » (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie)	08 juin 2009

Source : Ce tableau a été construit par nous même suite à des données du Ministère de l'intérieur en juin 2009